

© OECD, 2003.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

I. Évolution macroéconomique et perspectives

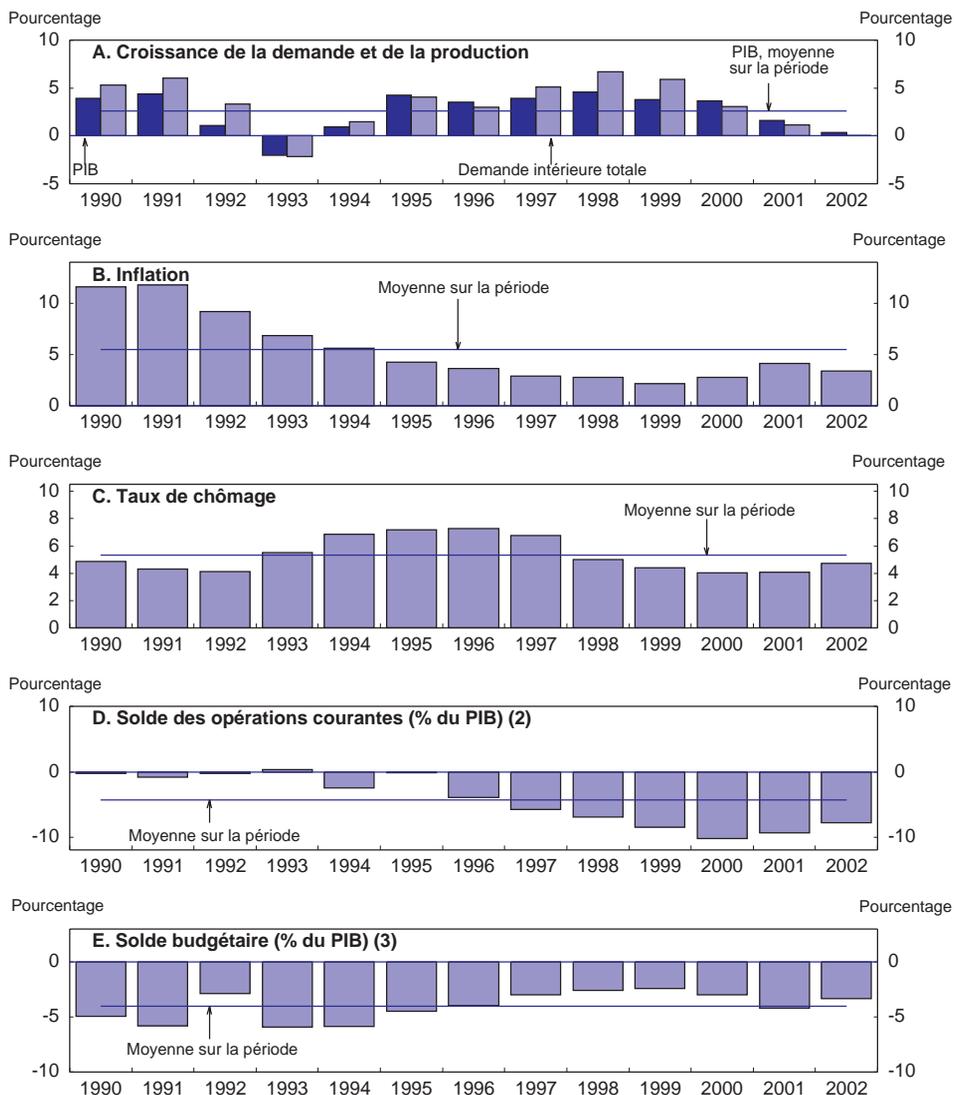
Vue d'ensemble

Après une longue période de convergence réelle, le niveau de vie au Portugal a cessé de se rapprocher de la moyenne de la zone euro en 2000 et l'économie portugaise a continué de se ralentir en 2002 (graphique 1). Ce fléchissement de l'activité s'explique par l'affaiblissement de la conjoncture internationale et surtout par le processus d'ajustement de la demande privée engagé dès la mi-2000, le tout dans le contexte de sérieux déséquilibres macroéconomiques apparus à la fin des années 90, notamment un important déficit extérieur et un lourd endettement des ménages et des entreprises. En 2001, ces facteurs ont plus que compensé l'effet d'entraînement induit par une politique budgétaire expansionniste et des conditions monétaires relativement favorables. En 2002, le tassement de la demande intérieure s'est accentué du fait de l'orientation plus restrictive de l'action des pouvoirs publics, et notamment des mesures de rigueur budgétaire. La reprise de l'activité au Portugal devrait être plus tardive que dans les autres pays de la zone euro et sera très dépendante de la demande extérieure, la demande intérieure paraissant devoir rester peu dynamique pendant encore un certain temps.

L'inflation a encore dépassé la moyenne de la zone euro en 2002, la hausse des coûts étant relativement plus forte au Portugal. En raison de la faiblesse du chômage, les augmentations de salaires (y compris dans le secteur public) sont restées supérieures à celles de la zone euro, et l'écart n'a pas été compensé par une croissance plus soutenue de la productivité. En 2002, le ralentissement de l'activité a contribué à modérer la progression des salaires, mais l'inflation sous-jacente continue de dépasser de 2½ points de pourcentage celle de la zone euro, ce qui affaiblit la compétitivité-coûts du Portugal sur les marchés extérieurs.

Le cycle portugais dans le contexte européen

La croissance économique du Portugal a été particulièrement forte de 1995 à 2000, s'établissant en moyenne à 4 pour cent, soit 1½ point de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro (tableau 1). Ces bons résultats ont tenu à la

Graphique 1. Performances macroéconomiques¹

1. Estimations de l'OCDE pour 2002.

2. Rupture dans la série, le solde des opérations courantes excluant à partir de 1996 les transferts en capital, représentant environ 2 pour cent du PIB.

3. Couvre la vente de licences UMTS en 2000. Ruptures dans la série en 1995 et 2000.

Source : OCDE.

Tableau I. Portugal et zone euro : principaux indicateurs

	Portugal			Zone euro		
	Moyenne 1995-2000	2001	2002 ¹	Moyenne 1995-2000	2001	2002 ¹
PIB réel ²	4.0	1.6	0.4	2.5	1.5	0.8
Demande intérieure totale ²	4.7	1.1	0.0	2.5	1.0	0.3
Taux d'emploi ³	65.6	68.7	68.9	59.7	62.4	62.5
Taux de chômage	5.8	4.1	4.7	10.0	8.0	8.3
Déflateur de la consommation privée ²	3.1	4.2	3.4	2.0	2.4	2.2
Déficit budgétaire global (% du PIB)	-3.2	-4.2	-3.4	-2.6	-1.5	-2.2
Déficit budgétaire corrigé des variations saisonnières (% du PIB potentiel)	-3.7	-4.6	-2.9	-2.2	-1.5	-1.6
Solde des opérations courantes (% du PIB)	-5.9	-9.4	-7.9	0.8	0.1	0.9

1. Estimations de l'OCDE.

2. Taux de croissance.

3. Emploi total en pourcentage de la population d'âge actif (15-64 ans).

Source : OCDE.

demande intérieure, qui s'est accrue beaucoup plus fortement que celle de la zone euro, ce qui était normal dans une économie en phase de rattrapage. Toutefois, les déséquilibres accumulés pendant cette période sont à l'origine du ralentissement actuel et continueront probablement d'affaiblir les perspectives de croissance pendant encore plusieurs années.

L'évolution économique, surtout depuis 1997, a été fortement influencée par la participation du Portugal à la monnaie unique dès l'introduction de cette dernière. Les fortes baisses des taux d'intérêt qu'exigeait l'alignement sur les taux les plus faibles des autres pays de la zone euro ont été considérées par les agents économiques comme largement irréversibles dans la mesure où elles s'inscrivaient dans un nouveau cadre macroéconomique caractérisé par la stabilité des prix. La réduction des taux d'intérêt a permis d'alléger sensiblement les contraintes de liquidités des ménages et des entreprises en augmentant leur patrimoine et leur capacité d'endettement. Les entreprises en ont profité pour développer et moderniser leur outil de production. L'endettement accru des ménages a eu pour contrepartie un plus large accès au logement et aux biens de consommation durable, ce qui s'est traduit par une amélioration significative du niveau de vie. La politique budgétaire n'a pas neutralisé l'impulsion donnée à l'activité par la baisse des taux d'intérêt, le Portugal n'ayant pas fait d'efforts d'assainissement comparables à ceux des autres petits pays de la zone euro (voir chapitre II). La très forte croissance de la demande intérieure, tant publique que privée, a entraîné un creusement du déficit extérieur, les pressions inflationnistes étant en partie neutralisées par la concurrence de plus en plus vive des importations.

A la mi-2000, les niveaux d'endettement élevés des agents privés ont incité ces derniers à réduire leurs emprunts. Les dépenses se sont ralenties et les niveaux d'épargne ont augmenté. Cet ajustement souhaitable de la demande intérieure vers un sentier de croissance plus tenable quoique encore dynamique est intervenu dans le contexte de chocs successifs, communs pour la plupart à tous les pays de l'OCDE : la forte hausse des prix du pétrole en 1999-2000, l'éclatement de la bulle des TIC, la forte baisse des marchés d'actions qui en a été le corollaire, et les événements du 11 septembre. Lorsque le ralentissement de la conjoncture s'est amorcé en Europe en 2000, l'économie portugaise paraissait plus résistante que les autres, mais la situation s'est progressivement inversée. En 2002, la progression de la demande intérieure privée et des exportations s'étant encore affaiblie et le soutien budgétaire à l'activité ayant disparu, la croissance de l'économie portugaise, inférieure à ½ pour cent, a été l'une des plus faibles de la zone euro (tableau 2). Le Portugal fait désormais partie du groupe des petits pays de la zone euro où la croissance du PIB est médiocre, comme l'Autriche, la Belgique et les Pays-Bas, alors que les performances économiques de la Grèce, de l'Irlande et de l'Espagne sont beaucoup plus satisfaisantes.

Tableau 2. **Demande et production : tendances récentes¹**

	1998 Prix courants	1999	2000	2001	2002
	Milliards d'euros	Variation en %			
Demande et production (volume)²					
Consommation privée	62.8	5.1	2.6	1.2	0.8
Consommation publique	19.1	5.6	4.0	2.8	1.1
Formation brute de capital fixe	27.1	6.4	4.4	0.0	-2.5
Demande intérieure finale	109.0	5.5	3.3	1.2	-0.0
Variation de la formation de stocks ³	0.8	0.5	-0.3	0.0	-0.0
Demande intérieure totale	109.9	5.9	3.1	1.1	0.0
Exportations de biens et services	31.1	2.9	8.0	1.4	1.1
Importations de biens et services	40.1	8.5	5.4	0.3	0.0
Variation du solde extérieur ³	-8.9	-2.6	0.3	0.4	0.4
PIB au prix du marché	101.0	3.8	3.7	1.6	0.4
<i>Pour mémoire :</i>					
Déflateur du PIB	..	3.1	3.2	4.7	3.7
Déflateur de la consommation privée	..	2.1	2.8	4.2	3.4
Taux d'épargne des ménages ⁴	..	8.5	10.1	11.0	11.2

1. Estimations de l'OCDE pour 2002.

2. A prix constants de 1995.

3. En pourcentage du PIB de l'année précédente.

4. En pourcentage du revenu disponible.

Source : Ministère des Finances ; OCDE.

Le ralentissement économique s'est accentué en 2002

La demande des ménages s'essouffle...

La consommation privée est restée faible en 2002, progressant de moins de 1 pour cent, après le fort ralentissement enregistré en 2001 (graphique 2). Le ralentissement des dépenses de consommation tient à des facteurs temporaires¹, mais aussi à un tassement de la croissance du revenu disponible réel². Il reflète aussi une progression continue du taux d'épargne, les consommateurs essayant de stabiliser leur endettement à un niveau compatible avec les anticipations de croissance de leurs revenus dans un contexte d'incertitudes accrues quant aux perspectives économiques et de forte baisse de la confiance³. En outre, la conjoncture a incité les ménages à faire preuve de plus de prudence en matière d'investissement, ce qui s'est traduit par une correction de tendance dans le secteur de la construction résidentielle après plusieurs années de croissance soutenue.

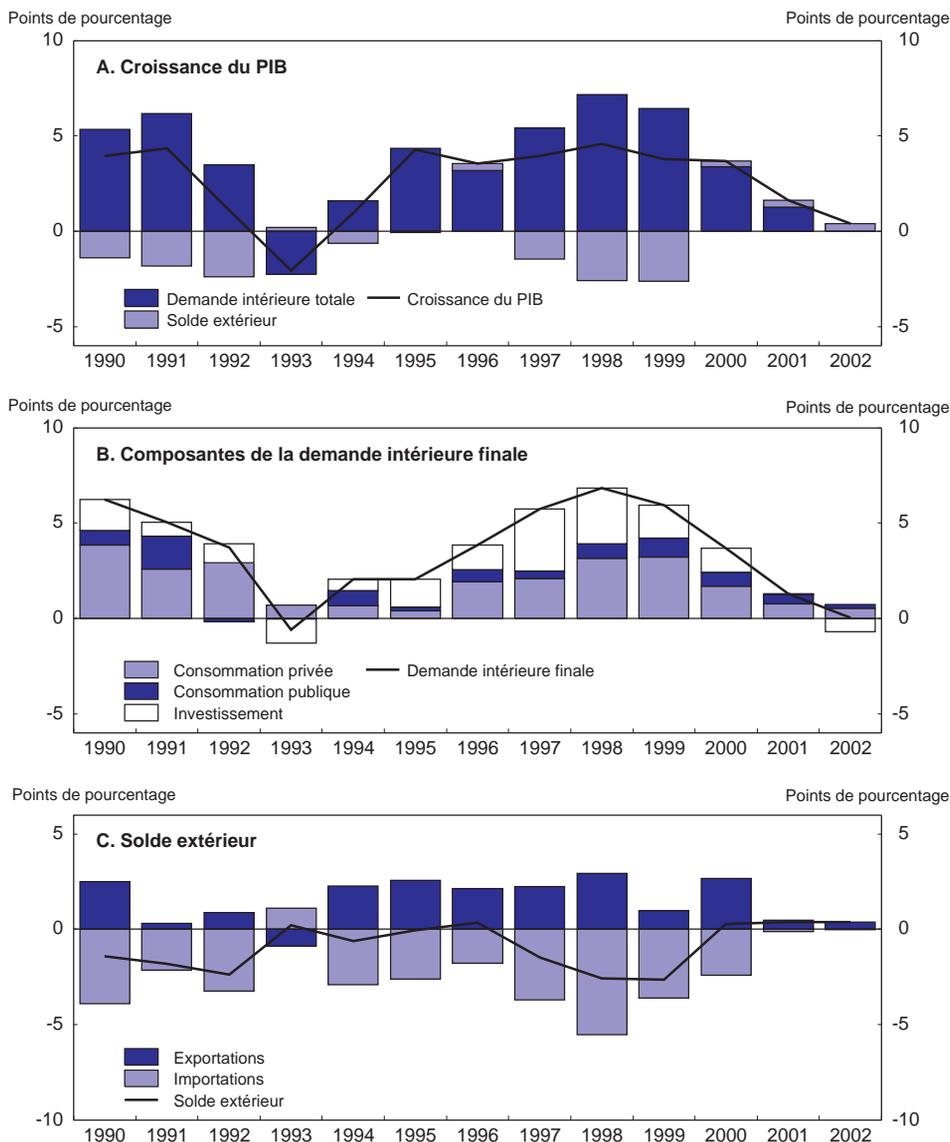
... et l'investissement des entreprises comme du secteur public a chuté

Les taux de croissance de l'investissement, qui étaient élevés pendant les années 90, ont fortement baissé à partir de l'an 2000. L'investissement rapporté au PIB a atteint un point haut de 28½ pour cent en 2000 (graphique 3), l'épargne extérieure augmentant à plus de 10 pour cent du PIB. Le processus d'ajustement s'est ensuite amorcé, entraînant une légère augmentation de l'épargne privée et une baisse du ratio d'investissement. En 2002, la formation brute de capital fixe s'est infléchie de 2.5 pour cent, après avoir stagné en 2001. Les perspectives de l'investissement sont devenues de plus en plus défavorables : les indicateurs de la confiance des entreprises ont chuté, les carnets de commandes (internes et externes) se sont vidés et le taux d'utilisation des capacités a suivi une tendance décroissante. La décélération de l'investissement privé a été renforcée par des réductions massives de l'investissement public, qui avait connu une période de forte progression en 2001.

La morosité du marché du travail s'accroît...

Jusqu'en 2001, le marché du travail se caractérisait par une élévation du taux d'activité, une forte croissance de l'emploi, notamment de l'emploi salarié, et de faibles taux de chômage (tableau 3). Selon les estimations, le taux d'activité a encore augmenté en 2002 pour atteindre près de 75 pour cent, niveau relativement élevé pour un pays de l'OCDE. Cette progression a de nouveau largement tenu à des facteurs démographiques⁴ et à la tendance ascendante du taux d'activité des femmes. Les entrées de migrants économiquement actifs ont également contribué à l'élévation du taux d'activité au cours des deux dernières années. Comme dans le reste de la zone euro, l'emploi a pris du retard par rapport au cycle, le secteur des services demeurant l'élément moteur de la croissance de l'emploi total. Il se pourrait cependant que l'emploi n'ait progressé que d'environ

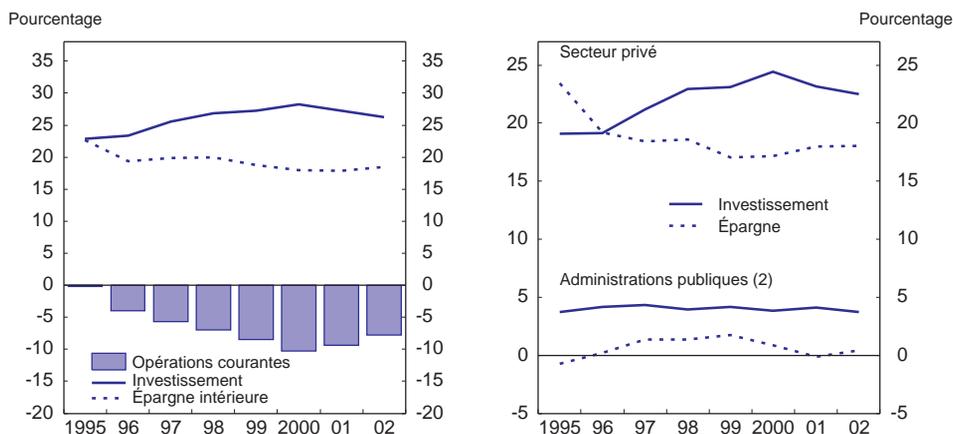
Graphique 2. **Contributions à la croissance du PIB réel¹**
Points de pourcentage



1. D'après le SEC95 ; les données antérieures à 1995 ont été ajustées pour tenir compte des ruptures dans les statistiques. Les données de 2002 sont des estimations de l'OCDE.

Source : OCDE.

Graphique 3. Niveau global de l'épargne et de l'investissement¹
% du PIB



1. Les données sont fondées sur les comptes nationaux pour 1995-2001 ; les données de 2002 sont des estimations de l'OCDE.
2. Les données relatives aux administrations publiques sont affectées par un changement de méthodologie et de pratiques comptables en 2000.

Source : OCDE.

0.5 pour cent en 2002. Le taux de chômage a cessé de reculer en 2001 et s'est inscrit en hausse en 2002, pour atteindre 5.1 pour cent à la fin du mois de septembre.

Les pressions salariales se sont un peu atténuées en 2002 (tableau 4). Les augmentations des salaires nominaux découlant des négociations collectives du secteur privé ont légèrement marqué le pas en 2002, s'établissant à 3.7 pour cent en moyenne⁵. Il est cependant probable que la progression de la rémunération des salariés s'infléchira plus rapidement, la dérive entre les salaires contractuels et les salaires effectifs tendant à s'aligner sur les fluctuations de l'activité économique. La situation du marché du travail commençant à se détériorer, la dérive salariale pourrait être inférieure à ½ point de pourcentage en 2002, alors qu'elle atteignait 1 à 2 points de pourcentage les années précédentes.

... mais l'inflation reste forte

Le différentiel d'inflation avec la zone euro s'est élargi en 2001. Tous les pays de la zone euro ont subi les effets retardés de la hausse des prix internationaux des produits de base, accentuée par la dépréciation de l'euro. Au Portugal, la forte augmentation des prix de certains produits alimentaires frais et l'accélération des hausses des salaires ont amplifié l'inflation qui, mesurée par la variation

Tableau 3. Indicateurs du marché du travail

En pourcentage

	1998	1999	2000	2001	2002 ¹ T2	2002 T3
	Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente					
Population active totale	0.6	1.2	1.3	1.7	1.5	1.6
Emploi, total	2.5	1.8	1.7	1.6	0.9	0.5
Hommes	1.7	0.9	1.6	1.5	0.5	0.0
Femmes	3.4	3.0	1.8	1.9	1.3	1.0
Agriculture	-2.6	-4.9	1.4	2.0	-3.8	-1.9
Industrie, y compris le secteur de la construction	1.2	-0.0	1.5	-0.2	1.1	-0.1
Services	4.8	4.7	2.2	2.8	1.9	1.4
Emploi salarié	3.9	3.3	2.5	1.7	1.5	1.1
	Pourcentage					
Taux d'activité total ²	70.1	70.6	71.1	71.8	n.d.	n.d.
Hommes	78.0	78.6	78.8	79.4	n.d.	n.d.
Femmes	61.9	62.7	63.7	64.6	n.d.	n.d.
Taux de chômage total ³	5.0	4.4	4.0	4.1	4.5	5.1
Hommes	4.0	3.9	3.2	3.2	3.8	4.2
Femmes	6.3	5.1	5.0	5.1	5.3	6.2
Jeunes (15-24 ans)	10.2	8.7	8.7	9.3	10.4	12.0
Chômage de longue durée ⁴	42.5	37.6	40.4	36.8	38.7	38.0
Offre d'emploi/population active totale	0.26	0.27	0.30	0.24	0.18	0.19
Contrats à durée déterminée ⁵	17.51	19.04	20.41	20.65	21.8	21.7

Note : Les données de l'emploi se réfèrent aux enquêtes trimestrielles sur la population active. Nouvel échantillon depuis 1998, qui prend en compte les personnes âgées de 15 ans et plus et se réfère à la totalité du pays.

1. L'Enquête sur l'emploi du deuxième trimestre 2002 incorpore de nouvelles estimations de la population calculées lors du recensement 2001. Les séries révisées, disponibles depuis le deuxième trimestre 2001, sont utilisées pour calculer les chiffres de 2002.

2. En pourcentage de la population d'âge actif (15-64 ans).

3. En pourcentage de la population active du groupe ou du groupe d'âge.

4. Chômage de 12 mois et plus en pourcentage du chômage total.

5. En pourcentage de l'ensemble des contrats de salariés.

Source : Ministère de la Sécurité sociale et du Travail ; INE.

annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), a atteint 4.4 pour cent (graphique 4). En 2002, la hausse des prix à la consommation s'est ralentie à 4.1 pour cent⁶ du fait : i) de la réduction des pressions salariales en raison de l'affaiblissement de l'activité ; ii) du niveau relativement faible des prix à l'importation ; et iii) de la baisse des prix des produits alimentaires non transformés qui avaient atteint des niveaux anormalement élevés en 2001. Le relèvement de deux points de pourcentage du taux de la taxe sur la valeur ajoutée a eu un effet mécanique de l'ordre de ½ point de pourcentage à partir de juin 2002⁷, une partie de l'impact ayant été absorbé par une réduction des marges bénéficiaires,

Tableau 4. **Salaires et coûts de main-d'œuvre**
Variations en pourcentage

	1998	1999	2000	2001	2002 ¹
Salaires contractuels ²	3.2	3.3	3.3	3.9	3.7
Salaire minimum	3.9	4.1	4.1	5.0	4.1
Rémunération par salarié					
Ensemble de l'économie ⁴	4.9	4.8	5.6	5.6	3.9
Secteur des entreprises	3.3	4.2	4.9	6.1	4.0
Coûts unitaires de main-d'œuvre					
Ensemble de l'économie ⁴	3.7	2.7	3.5	5.4	4.2
Secteur des entreprises	0.8	2.0	2.7	5.9	4.4
<i>Pour mémoire :</i>					
IPC harmonisé, Portugal	2.2	2.2	2.8	4.4	4.1 ³
<i>Zone euro :</i>					
IPC harmonisé	1.2	1.1	2.4	2.5	2.3 ³
Rémunération par salarié, secteur des entreprises	0.9	1.2	2.3	2.7	2.9
Coûts unitaires de main-d'œuvre, secteur des entreprises	-0.1	0.5	1.0	2.7	2.5

1. Estimations de l'OCDE.

2. Tous les secteurs, sauf les administrations publiques. Pour 2002, moyenne sur 10 mois.

3. Octobre 2002 (taux de variation en glissement annuel).

4. Estimations du ministère de la Sécurité sociale et du Travail.

Source : Ministère des Finances, ministère de la Sécurité sociale et du Travail ; INE ; OCDE.

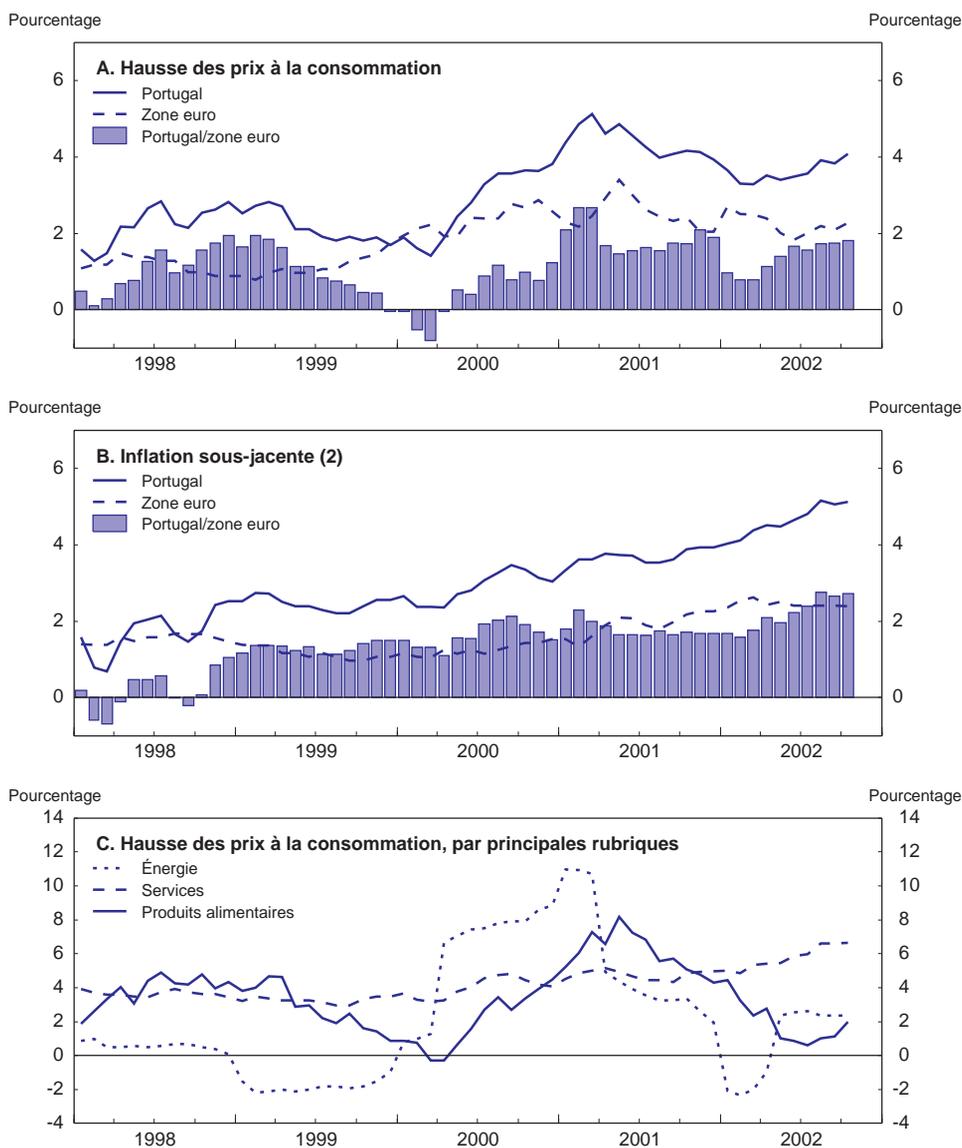
compte tenu de la faiblesse de la demande. L'écart de hausse des prix à la consommation par rapport à la zone de l'euro a légèrement diminué.

En revanche, l'inflation sous-jacente a continué de s'accélérer régulièrement pour atteindre 5.1 pour cent à l'automne 2002⁸, soit plus de 2½ points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro. L'accroissement de l'inflation sous-jacente en période de ralentissement économique est inquiétant et ne peut s'expliquer totalement par les effets temporaires associés au relèvement de la TVA. Les prix des services, qui sont particulièrement sensibles à l'évolution des coûts, ont accusé une très nette accélération en 2002. La forte inflation dans certains secteurs des services s'explique probablement par l'insuffisance de la concurrence sur les marchés de produits. En outre, le passage à l'euro a pu jouer un rôle dans la rapide progression des prix observée notamment dans les hôtels, cafés et restaurants.

Une position extérieure très fortement débitrice

Les résultats à l'exportation se sont améliorés, en dépit de l'érosion de la compétitivité

Le chômage étant faible et les hausses de salaire fortes, les pressions des coûts ont maintenu l'inflation à un niveau bien supérieur à la moyenne de la zone

Graphique 4. Évolution de l'inflation¹

1. Pourcentage de variation d'une année sur l'autre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

2. IPCH hors énergie, produits alimentaires, alcool et tabac.

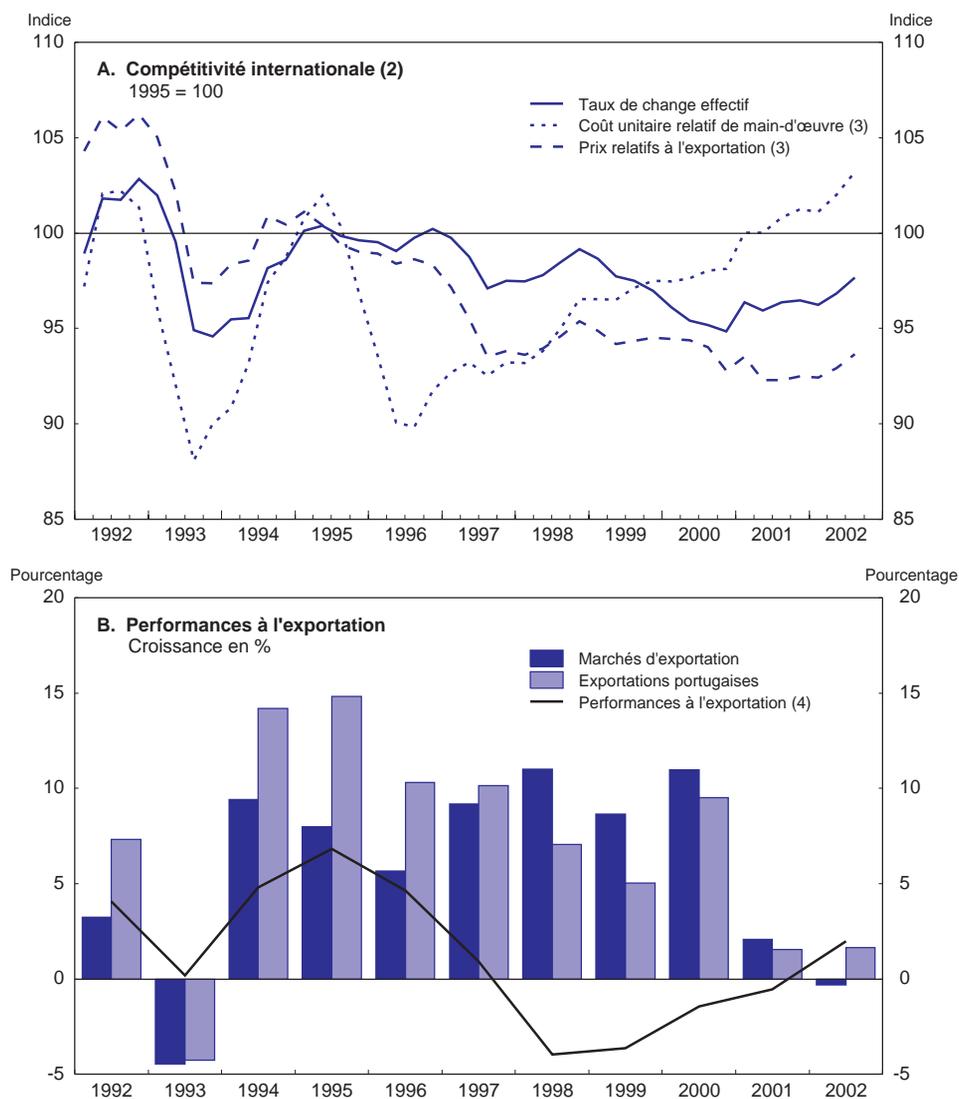
Source : EUROSTAT ; OCDE.

euro, et supérieur à celui qui pourrait s'expliquer par les effets Balassa-Samuelson⁹. Dans l'ensemble, compte tenu de la faible croissance de la productivité, l'augmentation des salaires s'est traduite par une élévation des coûts de main-d'œuvre qui s'est répercutée sur les prix à la production. En 2002, la compétitivité-coût s'est détériorée pour la sixième année consécutive (graphique 5). Néanmoins, et dans un contexte extérieur de plus en plus dégradé, les exportateurs portugais ont pratiquement stabilisé leurs parts de marché en 2001 et devraient les élargir légèrement en 2002, interrompant ainsi la tendance décroissante observée pendant les années précédentes qui s'est traduite par une perte cumulée d'environ 10 pour cent entre 1997 et 2000. Ce récent gain de parts de marché reflète en partie le redéploiement des ventes vers les marchés extérieurs en raison de l'affaiblissement de la demande intérieure, ainsi qu'une contraction des marges bénéficiaires. Il est nécessaire de réduire les coûts grâce à la modération salariale et d'accélérer les gains de productivité pour inverser la dégradation régulière de la compétitivité-coût, surtout à un moment où la reprise de l'activité économique va sans doute être largement tirée par la croissance des exportations.

Bien que les récents gains de parts de marché puissent être compromis par l'évolution de la compétitivité, ils tiennent peut-être aussi aux modifications de la spécialisation du Portugal (tableau 5). Les indicateurs de l'avantage comparatif révèlent que depuis le début des années 90, la part des biens traditionnels à forte intensité de main-d'œuvre, qui progressent généralement moins que la moyenne, dans les échanges du Portugal s'est réduite au profit des machines et outillage. Les exportateurs portugais de produits plus traditionnels ont perdu des parts de marché ces dernières années, ce qui témoigne de leur difficulté à soutenir la concurrence de pays où les coûts de main-d'œuvre sont plus faibles. La composition des exportations s'est modifiée ces dernières années en faveur de produits faisant plus largement appel à la technologie et au capital. La spécialisation accrue du Portugal dans la production de machines et de matériel de transport résulte dans une large mesure de projets d'investissement direct étranger. Mais cette tendance devrait s'atténuer dans la mesure où, depuis 1998, l'investissement direct étranger au Portugal s'oriente davantage vers les secteurs non exportateurs.

Le déficit de la balance des opérations courantes a diminué, mais reste important

Entre 1996 et 2000, le déficit de la balance courante s'est élargi pour culminer en 2000 aux alentours de 10 pour cent du PIB (graphique 6). Cette détérioration a essentiellement résulté de l'aggravation du déficit commercial imputable au différentiel de croissance entre la demande intérieure et la demande étrangère et aux pertes de parts de marché. Le déficit commercial a cependant diminué en 2001 et cette tendance s'est poursuivie en 2002 grâce à l'amélioration des termes de l'échange et au recul des importations. La demande intérieure se

Graphique 5. Indicateurs de compétitivité et résultats à l'exportation¹

1. Les données 2002 sont des estimations de l'OCDE.

2. Indices en monnaie commune. Une hausse indique une perte de compétitivité.

3. Industries manufacturières.

4. Indice en volume des exportations portugaises de produits manufacturés divisé par l'indice en volume des marchés d'exportation du Portugal.

Source : OCDE.

Tableau 5. Modifications de la spécialisation commerciale du Portugal

Code CTCI-3	Principaux avantages comparatifs	ARC ¹	Part cumulée des exportations	Part des exportations ²	ARC ¹	Part cumulée des exportations	Part des exportations ²
		1993			2000		
84	Vêtements et accessoires du vêtement	17.48	20.33	20.33	9.16	11.60	11.60
85	Chaussures	8.77	29.93	9.60	5.23	17.67	6.07
63	Ouvrages en liège et en bois (à l'exclusion des meubles)	4.15	34.47	4.54	3.60	21.86	4.19
66	Articles minéraux non métalliques manufactures, n.d.a.	3.24	39.25	4.78	1.84	25.20	3.34
11	Boissons	2.45	42.35	3.10	1.41	27.45	2.25
25	Pâtes à papier et déchets de papier	2.24	44.69	2.35	2.12	29.73	2.28
65	Fils, tissus, articles textiles façonnés, n.d.a	1.97	52.50	7.80	2.29	36.64	6.91
77	Machines et appareils électriques, n.d.a.	1.71	59.69	7.20	3.83	46.73	10.09
28	Minerais métallifères et déchets de métaux	1.45	61.26	1.57	0.60	47.46	0.72
64	Papiers, cartons et ouvrages en pâte, etc.	0.59	63.70	2.44	0.99	50.37	2.91
79	Autre matériel de transport	0.57	64.77	1.07	-0.49	51.56	1.19
82	Meubles et leurs parties, articles de literie, matelas, sommiers	0.55	66.00	1.23	0.60	52.98	1.42
69	Articles manufacturés en métal, n.d.a.	0.44	68.38	2.37	0.46	55.67	2.69
71	Machines génératrices et équipement	-0.01	69.88	1.51	-0.92	56.55	0.88
76	Appareils de télécommunications et d'enregistrement du son	-0.39	72.70	2.81	0.55	60.71	4.17
51	Produits chimiques organiques	-0.70	73.77	1.07	-0.16	61.94	1.23
05	Légumes et fruits	-0.74	74.81	1.04	-0.46	62.98	1.03
03	Poissons, crustacés, mollusques et leurs préparations	-1.27	76.11	1.30	-1.02	64.16	1.18
74	Machines et appareils industriels, n.d.a.	-1.60	78.17	2.06	-0.28	67.39	3.24
89	Articles manufacturés divers, n.d.a.	-1.94	80.03	1.87	-1.81	69.09	1.70
33	Pétrole, produits pétroliers et produits dérivés	-4.15	83.41	3.37	-5.95	71.36	2.27
78	Véhicules routiers	-8.94	88.75	5.35	-0.56	84.87	13.51

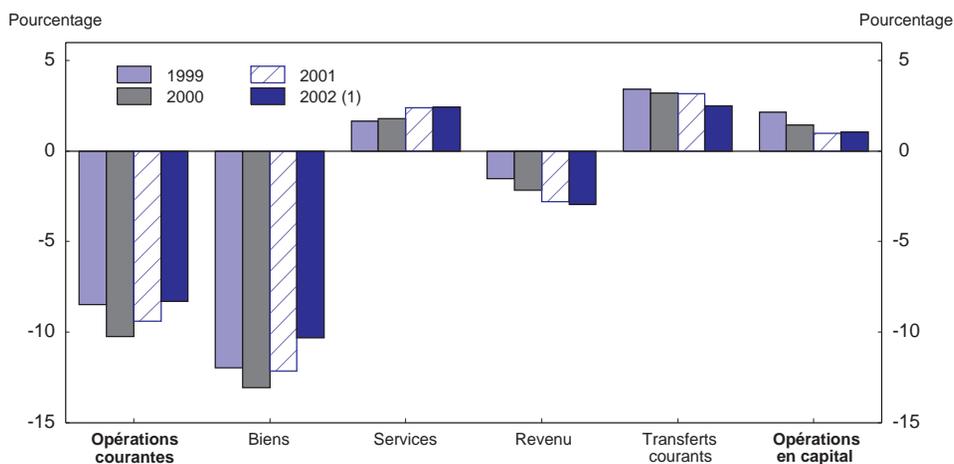
n.d.a. = Non désigné ailleurs.

1. ARC = indicateur de l'avantage comparative révélé $(X_i/X - M_i/M) * 100$, où $X_i(M_i)$ et $X(M)$ désignent respectivement les exportations (importations) portugaises du produit i et les exportations (importations) totales portugaises.

2. En pourcentage des exportations totales de 1993 et 2000 respectivement.

Source : OCDE, *Statistiques annuelles du commerce extérieur*.

Graphique 6. **Balance des opérations courantes et des opérations en capital**
Soldes, en pourcentage du PIB



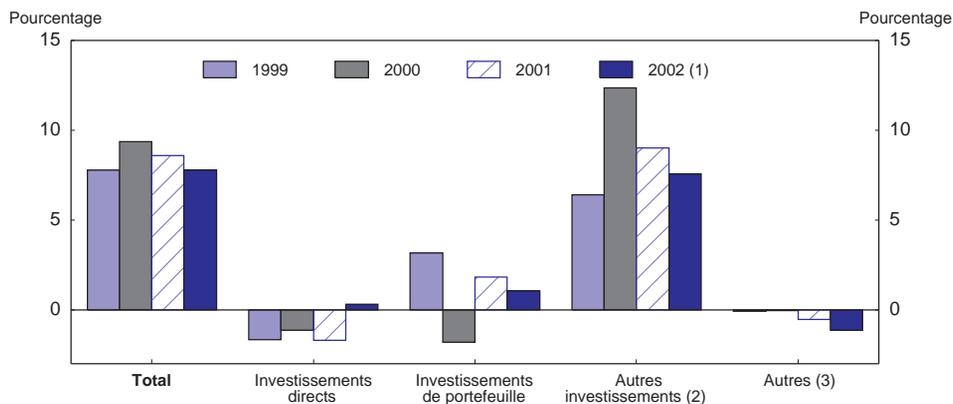
1. Données annualisées pour la période janvier-septembre.
Source : Banque du Portugal.

relâchant, le déficit de la balance extérieure courante est revenu aux environs de 8 pour cent du PIB en 2002¹⁰.

Les entrées de capitaux ont été principalement le fait des emprunts des banques à l'étranger

Les emprunts extérieurs des banques résidentes ont continué de financer l'essentiel du déficit extérieur, dans la ligne de la tendance observée depuis 1996 (graphique 7). La structure du financement du système bancaire s'est modifiée ces dernières années, sous l'effet combiné d'un ralentissement de la croissance des dépôts nationaux et d'une forte progression des crédits intérieurs. Les dépôts des clients ne suivant pas l'expansion rapide du crédit, l'écart de financement a donc été comblé, dans un premier temps, par un recours aux marchés monétaires internationaux. Par la suite, les sources extérieures de financement se sont progressivement diversifiées, les banques émettant régulièrement des obligations internationales (subordonnées et non subordonnées) par l'intermédiaire de filiales étrangères. Ces deux dernières années, la majeure partie de l'augmentation des engagements extérieurs nets des banques a correspondu à l'enregistrement des transferts de fonds liés à l'émission de titres d'emprunt à moyen et long terme sur les marchés internationaux par les succursales étrangères de banques résidentes.

Graphique 7. **Comptes financiers**
Soldes, en pourcentage du PIB



1. Données annualisées pour la période janvier-septembre.

2. Couvre les opérations sur prêts, en devises, et les dépôts du secteur bancaire résident.

3. Couvre les actifs de réserve et les dérivés financiers.

Source : Banque du Portugal.

Les entrées d'investissement direct sont restées importantes, mais leur nature a évolué

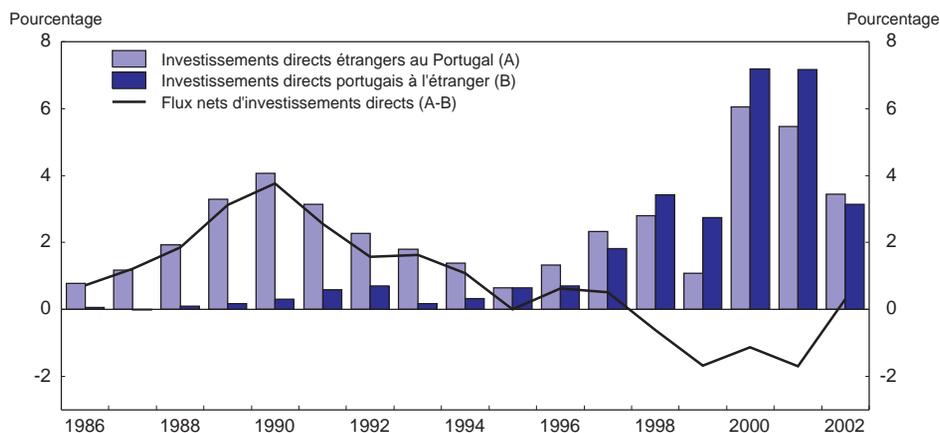
Depuis 2000, on constate une forte croissance des entrées et des sorties d'investissement direct (graphique 8). La raison en est l'augmentation des participations croisées entre des sociétés holding portugaises, notamment dans les secteurs des services et des industries de réseau, et des entreprises étrangères. De ce fait, si les entrées d'IDE sont encore élevées en proportion du PIB, elles sont moins étroitement liées que précédemment à des installations industrielles à vocation exportatrice qui ont contribué au progrès technologique et à la diversification de l'appareil productif, et par là-même à l'élargissement et au renforcement de la base d'exportation. La capacité du Portugal d'attirer ce type de projets s'est affaiblie, notamment du fait du renforcement des relations économiques de l'UE avec les pays d'Europe centrale et orientale. Par ailleurs, l'internationalisation croissante des entreprises portugaises s'est traduite par une forte augmentation des investissements directs à l'étranger.

Forces à l'œuvre et perspectives à court terme

Les conditions monétaires deviennent légèrement plus restrictives...

A partir du début de 2002, la baisse continue des taux d'intérêt réels à court terme a été compensée par l'appréciation du taux de change effectif réel¹¹,

Graphique 8. Flux d'investissement direct¹
Soldes, en pourcentage du PIB



1. A partir de 1996, les flux d'investissements directs étrangers couvrent les bénéfiques réinvestis et ne sont donc pas exactement comparables avec les données des années antérieures. Pour 2002, données annualisées pour la période janvier-septembre.

Source : Banque du Portugal.

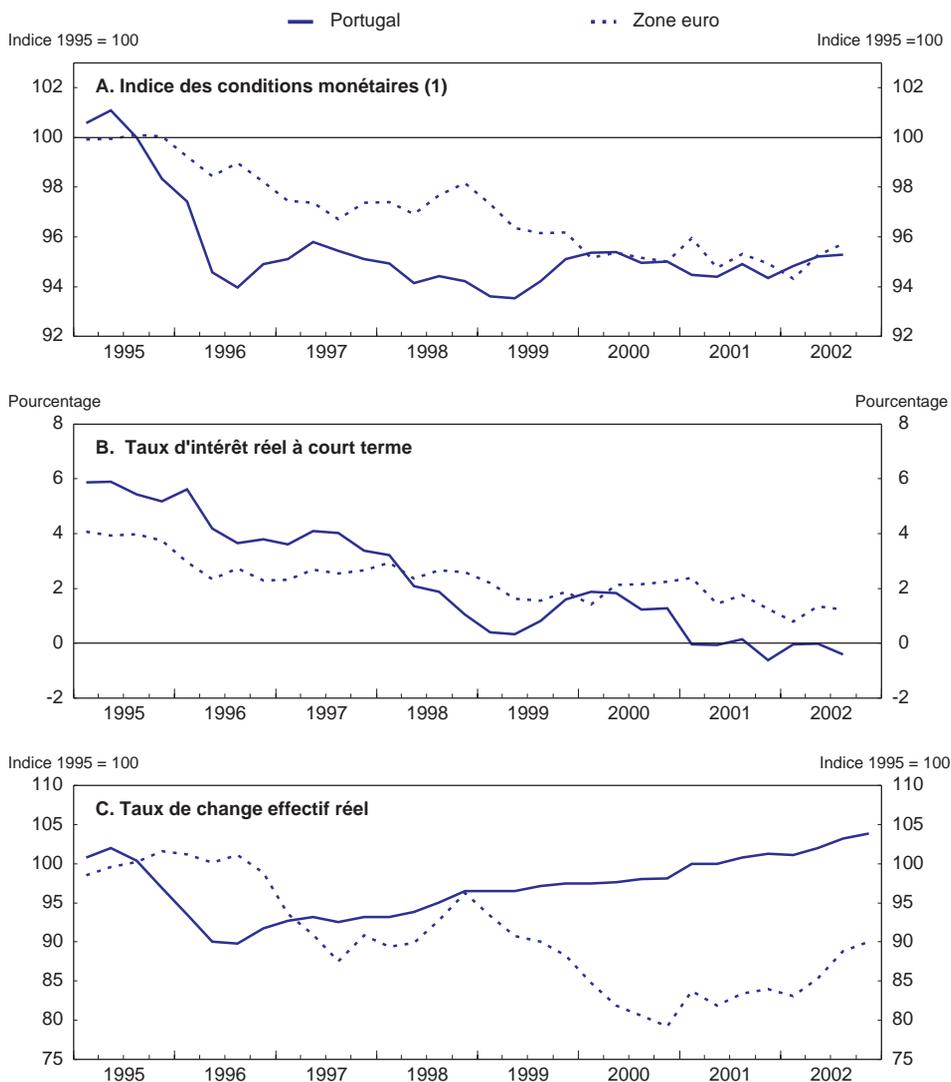
les conditions monétaires étant de ce fait à peu près stables, et plus restrictives qu'à la fin des années 90 (graphique 9).

Les taux de prêt des banques en termes nominaux sont restés relativement stables depuis 2001¹². Néanmoins, la croissance du crédit au secteur privé a continué à se ralentir¹³, en raison des niveaux d'endettement élevés, ainsi que des incertitudes des agents économiques concernant leurs revenus futurs (graphique 10). En dépit de cette décélération, la croissance des agrégats du crédit est restée supérieure à celle du revenu disponible et du PIB nominal, ce qui porte à conclure que l'endettement des ménages et des sociétés non financières a encore augmenté, dans des proportions toutefois beaucoup plus modestes que les années précédentes¹⁴. Il y a donc tout lieu de penser que le processus de correction endogène dans le secteur privé n'est sans doute pas encore arrivé à son terme.

... et les déséquilibres budgétaires sont en train d'être corrigés

Ces dernières années, l'orientation de la politique budgétaire a été généralement expansionniste¹⁵, accentuant l'impulsion donnée par la baisse des taux d'intérêt. Contrairement aux dépenses du secteur privé, les dépenses des administrations publiques n'ont pas fait l'objet de corrections en 2001, et les dépenses primaires courantes ont continué de progresser à un rythme soutenu (voir

Graphique 9. Conditions monétaires



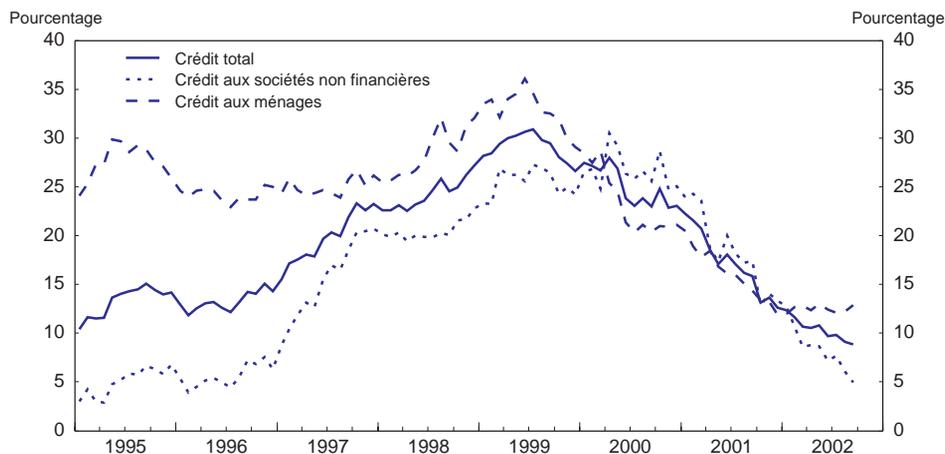
1. L'indice des conditions monétaires (ICM) est défini comme suit :

$$ICM = ICM[t - 1] * (1 + (r - r[t - 1])/100 + (e/e[t - 1] - 1)/w),$$

où : r est le taux d'intérêt réel à court terme, corrigé par l'IPC ; e est le taux de change effectif réel, sur la base des coûts unitaires de main-d'œuvre dans les industries manufacturières ; $1/w$ est la pondération du taux de change (0.40 pour le Portugal, 0.15 pour la zone euro). Un recul de l'ICM implique une détente des conditions monétaires.

Source : OCDE.

Graphique 10. **Crédits au secteur privé non financier**¹
Taux de variation en glissement annuel



1. Ajusté pour la titrisation.

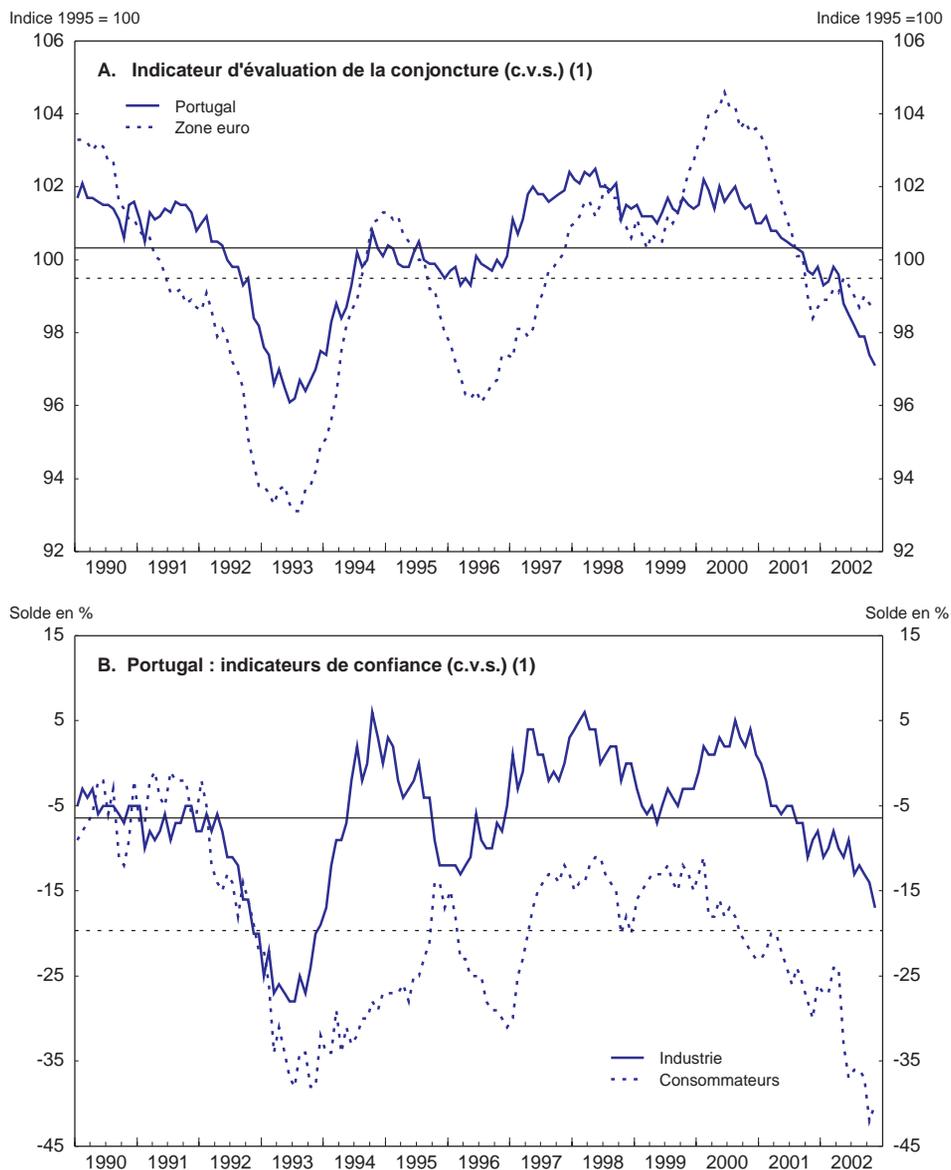
Source : Banque du Portugal.

chapitre II). Le creusement sensible du déficit budgétaire en 2001 a conduit le nouveau gouvernement à prendre une série de mesures d'urgence en 2002, notamment un relèvement du taux de la TVA et des réductions de dépenses. Étant donné la nécessité de poursuivre l'assainissement des finances publiques, l'orientation budgétaire devrait rester restrictive à court terme.

La reprise sera probablement modérée et cette prévision pourrait devoir être revue à la baisse

Le processus de réajustement progressif de l'économie portugaise devrait se poursuivre à court terme. Les composantes privées de la demande intérieure devraient montrer quelques signes de reprise après les très faibles taux de croissance enregistrés en 2002, mais cette reprise devrait rester modérée en 2003. Le rythme de progression de l'endettement doit être encore ralenti. En outre, le climat économique a continué de se détériorer pendant la majeure partie de l'année 2002 et la confiance des ménages et des entreprises était extrêmement faible à la fin de l'année (graphique 11). Dans ce contexte et compte tenu des efforts d'assainissement budgétaire annoncés, la reprise devra être tirée par la demande extérieure. De ce fait le redressement de l'activité sera probablement plus tardif au Portugal que dans le reste de l'Europe. Les prévisions présentées ci-après ont été établies pour le n° 72 des *Perspectives économiques de l'OCDE*, paru le 21 novembre 2002, sur la base de l'hypothèse que le principal taux de refinancement

Graphique 11. Indicateurs de confiance dans l'économie



1. Les lignes horizontales indiquent la moyenne sur la période.
Source : Commission européenne.

de la zone euro serait réduit de ½ point au cours des mois suivants. Cette baisse a été annoncée par la BCE le 5 décembre 2002. La croissance ne se raffermira sans doute que progressivement en 2003, grâce à l'accroissement des exportations vers le reste de l'Europe, et pourrait atteindre quelque 1½ pour cent. Bien que s'accéléralant en 2004 grâce au renforcement de la demande intérieure privée, la croissance du PIB restera probablement inférieure à 2½ pour cent, contenue par les efforts importants d'assainissement budgétaire (tableau 6). L'écart de production devrait donc se creuser encore en 2003 et ne se stabiliser qu'en 2004.

La reprise de la demande intérieure sera sans doute très progressive. La consommation publique devrait rester modérée, conformément à la proposition budgétaire 2003 et aux impératifs d'assainissement. La croissance de la consommation privée devrait se poursuivre à un rythme modéré en 2003 et s'accélérer légèrement en 2004. La progression du revenu disponible des ménages restera

Tableau 6. **Prévisions à court terme**
Pourcentage de variation

	2001	2002	2003	2004
A. Demande et production				
Consommation privée	1.2	0.8	1.0	1.8
Consommation publique	2.8	1.1	-0.2	0.0
Formation brute de capital fixe	0.0	-2.5	0.3	3.0
Demande intérieure finale	1.2	0.0	0.6	1.8
Formation de stocks ¹	0.0	0.0	0.0	0.0
Demande intérieure totale	1.1	0.0	0.6	1.8
Exportations de biens et services	1.4	1.1	5.7	8.0
Importations de biens et services	0.3	0.0	2.6	5.7
Exportations nettes de biens et services ¹	0.4	0.4	0.8	0.4
PIB à prix constants	1.6	0.4	1.5	2.3
B. Prix, coûts et emploi				
Déflateur du PIB	4.7	3.7	2.9	2.6
Déflateur de la consommation privée	4.2	3.4	2.8	2.4
Rémunération privée par salarié	6.1	4.0	3.6	3.4
Emploi total	1.6	0.6	0.5	1.2
Taux de chômage	4.1	4.7	5.1	5.0
<i>Pour mémoire :</i>				
Solde des administrations publiques ²	-4.2	-3.4	-3.0	-2.4
Solde des administrations publiques corrigé des variations conjoncturelles ³	-4.6	-2.9	-2.1	-1.5
Production potentielle	3.2	2.8	2.6	2.5
Écart de production ³	1.1	-1.3	-2.4	-2.5
Balance courante ²	-9.4	-7.8	-6.9	-6.4

1. Variations en pourcentage du PIB de la période précédente.

2. En pourcentage du PIB.

3. En pourcentage du PIB potentiel.

Source : OCDE, *Perspectives économiques* n° 72.

sans doute faible compte tenu de l'atonie prévue des salaires réels et de l'emploi. En outre, le taux d'épargne des ménages pourrait augmenter encore du fait de la constitution d'une épargne de précaution et de l'utilisation d'une partie du revenu disponible pour financer le remboursement de dettes accumulées. En outre, la suspension des prêts au logement subventionnés en 2002 accentuera le ralentissement des achats immobiliers.

En 2003, la formation brute de capital fixe devrait connaître une croissance faible, soutenue par un léger redressement de l'investissement privé, qui devrait compenser une nouvelle réduction de l'investissement public. L'évolution de l'investissement des entreprises restera affectée par les perspectives économiques peu favorables. Compte tenu de la conjoncture actuelle et de la forte augmentation du stock de capital enregistrée ces dernières années, la reprise de l'investissement sera probablement lente. Les niveaux d'endettement encore élevés des entreprises vont sans doute également continuer de peser sur l'investissement. Le réexamen de grands projets d'investissement public devrait conduire à de nouvelles réductions, mais les projets d'infrastructure associés au championnat d'Europe de football, qui doit se tenir au Portugal en 2004, devraient apporter un certain soutien à la construction non résidentielle.

Le principal moteur de la croissance sera probablement les exportations de biens et services, qui devraient se raffermir en 2003 parallèlement à l'augmentation de la demande extérieure. En dépit de l'accélération des importations, le solde extérieur devrait apporter une contribution positive à la croissance du PIB à court terme. Compte tenu de ces facteurs et de la prévision d'une amélioration modérée des termes de l'échange, le déficit de la balance des opérations courantes devrait continuer de se contracter en 2003 et 2004.

Le recul de l'emploi en 2003 ne devrait se traduire que partiellement par une hausse du chômage, les taux d'activité se stabilisant et la croissance de la population active se ralentissant. Le taux de chômage devrait augmenter à nouveau en 2003 et dépasser son taux structurel estimé. On prévoit une amélioration de l'évolution du marché du travail au cours de l'année 2004. La décre de l'inflation devrait se poursuivre, sous l'effet de l'atténuation des pressions salariales et de l'ampleur de l'écart de production. La forte instabilité des prix internationaux du pétrole constitue un risque pour l'évolution future de l'inflation, la récente modification du système de fixation des prix augmentant la sensibilité des prix intérieurs des produits pétroliers¹⁶.

Les risques entourant ces perspectives sont essentiellement ceux d'une dégradation de la situation, l'économie portugaise étant plus sensible aux chocs économiques et financiers exogènes pendant cette période de transition. Le moment et l'ampleur de la reprise sont assez incertains et dépendront dans une large mesure de facteurs extérieurs, et en particulier de la vigueur du redressement de la conjoncture en Europe. Sur le front intérieur, les principaux risques

sont liés à l'évolution des salaires et à la conduite de la politique budgétaire. Faute de modération salariale dans le secteur privé en période de faible activité, la compétitivité s'affaiblirait encore, ce qui entraverait une reprise économique tirée par les exportations. L'aptitude du gouvernement à limiter la progression des rémunérations dans le secteur public sera également déterminante, non seulement parce que le secteur public sert généralement de référence pour les négociations salariales dans le secteur privé, mais aussi parce que cela faciliterait l'ajustement des dépenses publiques et l'assainissement budgétaire.

Notes

1. La décélération de la consommation privée en 2001 a été amplifiée par la modification de la taxe sur les automobiles. Le taux applicable aux véhicules tous terrains a été relevé au début de 2001 et porté au même niveau que celui des autres voitures particulières. Les ventes de véhicules de ce type ont de ce fait augmenté d'environ 30 pour cent en 2000 – en partie en raison d'achats anticipés – mais ont ensuite diminué de près de 80 pour cent en 2001. La réduction des achats de voitures particulières a représenté environ la moitié du ralentissement de la consommation privée en 2001.
2. En 2001, la décélération du revenu disponible réel a été largement imputable à une accélération inattendue de l'inflation, alors qu'en 2002, elle a essentiellement tenu au ralentissement de la croissance des salaires effectifs.
3. L'indicateur de confiance des consommateurs calculé par la Commission européenne a accusé une baisse inhabituelle au milieu de 2002, peut-être liée aux mesures de restriction budgétaire annoncées, et s'établissait en octobre à son niveau le plus faible depuis sa création (juin 1986).
4. Notamment, du fait du vieillissement de la population, la part des jeunes, dont le taux d'activité est traditionnellement faible, dans la population totale d'âge actif s'inscrit en baisse. Selon certaines estimations, l'évolution de la pyramide des âges devrait continuer d'avoir des effets positifs sur le taux d'activité jusqu'en 2006. Voir Banque du Portugal, « Incidences de l'évolution de la pyramide des âges de la population portugaise sur les taux d'activité et de chômage », rapport annuel 2001, pages 131-134.
5. Moyenne de janvier à octobre 2002.
6. Octobre 2002, variation en glissement annuel.
7. Le taux normal de la TVA a été porté de 17 à 19 pour cent à partir de juin 2002. L'effet mécanique de cette mesure sur l'IPCH s'est étendu de juin à août, parce que certains prix ne sont relevés que tous les trimestres. A la fin de cette période de trois mois, les estimations font état d'un effet direct d'environ ½ point de pourcentage sur l'inflation en glissement annuel. L'IPCH a été également influencé par l'augmentation de la composante *ad valorem* de la taxe sur le tabac (portée de 23 à 32 pour cent en 2002).
8. Octobre 2002, variation en glissement annuel de l'indice général, hors énergie, produits alimentaires, alcool et tabac.
9. Des différentiels d'inflation peuvent apparaître pendant des périodes de transition, lorsqu'une économie peu développée, comme le Portugal, rattrape des économies plus avancées. Le modèle Balassa-Samuelson montre que les pays où la croissance de la productivité est plus forte dans le secteur des biens échangeables que dans celui des biens non échangeables connaissent des taux d'inflation plus élevés pour les biens et les services non échangeables. Ce raisonnement est fondé sur l'hypothèse selon laquelle l'évolution des salaires dans le secteur des biens échangeables

détermine celle des salaires dans le secteur des biens non échangeables, où ils augmenteront alors plus vite que la productivité. Il en résulte une accélération de l'inflation dans le secteur abrité par rapport au secteur exposé. L'inflation globale étant la moyenne de l'inflation dans les deux secteurs, le niveau moyen des prix par rapport aux autres pays va donc augmenter dans ces conditions. Selon la plupart des études concernant le Portugal, cet effet représenterait de 0.5 à 1 point de pourcentage du différentiel d'inflation avec la zone euro. Voir Costa (2000), Swagel (2000) et Brito et Correia (2000).

10. La forte décélération des volumes à l'importation résulte du ralentissement de certaines composantes de la demande intérieure ayant une plus forte teneur en importations, telles que la consommation de biens durables et l'investissement en équipements.
11. En termes moyens, l'indice du taux de change effectif réel du Portugal fondé sur les coûts unitaires de main-d'œuvre dans les activités manufacturières s'est apprécié de 2.6 pour cent en 2001 et de 1.8 pour cent pendant les neuf premiers mois de 2002 par rapport à la période correspondante de 2001.
12. La dernière modification apportée à la politique monétaire par la Banque centrale européenne, en date du 5 décembre 2002, a été une baisse de son taux de refinancement de 50 points de base à 2.75 pour cent, plus d'un an après la précédente réduction.
13. En décembre 2001, le crédit au secteur privé non financier a augmenté de 12.6 pour cent (23.1 pour cent en décembre 2000). En septembre 2002, le taux de variation de cet agrégat en glissement annuel atteignait 8.8 pour cent.
14. Selon des estimations de la Banque du Portugal, l'endettement des ménages s'élevait aux alentours de 95 pour cent du revenu disponible en 2001 (5 points de pourcentage de plus que l'année précédente). L'endettement des entreprises non financières atteignait 89 pour cent du PIB à la fin de 2001 (soit presque 10 points de pourcentage de plus qu'en 2000). A titre de comparaison, selon les estimations de la BCE, l'endettement moyen des ménages dans la zone euro se situait à 81.3 pour cent du revenu disponible en 2000 et l'endettement moyen des sociétés non financières à 70.8 pour cent du PIB.
15. Les emprunts nets des administrations publiques (corrigés des variations conjoncturelles) sont restés pratiquement stables de 1997 à 1999, aux environs de 3.2 pour cent du PIB, puis ont fortement progressé à 4.3 pour cent en 2000 et à 4.6 pour cent en 2001. En 2002, la politique budgétaire a été considérablement durcie et le déficit public (corrigé des variations conjoncturelles) devrait être ramené aux alentours de 2.9 pour cent du PIB.
16. Le régime de fixation des prix au détail des carburants a été modifié en mars 2002. Les prix intérieurs sont désormais fixés sur une base mensuelle afin de refléter l'évolution des cours du pétrole sur les marchés internationaux.
17. Cette mesure, qui était destinée à faire face à la dégradation des soldes publics observée en cours d'année, s'est traduite par une réduction de 10 pour cent des dépenses d'investissement par rapport au budget initial (voir OCDE, *Étude Économique du Portugal*, 2001a).
18. Il s'agissait en partie d'un rattrapage après le gel des investissements intervenu en 2000.
19. Données fondées sur l'ancienne méthodologie.
20. Cette régularisation n'est pas systématique au sein des pays de l'UE.
21. S'agissant des recettes fiscales, la réglementation européenne exige que le montant des impôts et cotisations sociales impayés ou de caractère douteux n'apparaisse pas

- dans les recettes des administrations publiques. Le Portugal a bénéficié d'une dérogation à cet égard jusqu'en juin 2002.
22. Selon les estimations des autorités, le dérapage de la masse salariale représenterait 0.5 pour cent du PIB, soit environ la moitié du dérapage des dépenses courantes. Ce dernier serait essentiellement imputable aux paiements de salaires plus importants que prévu aux fonctionnaires des ministères de l'Éducation, de la Défense, de la Justice et des Finances et de la poursuite des reclassements de postes.
 23. En décembre 2001, le Programme de Stabilité ne retenait plus que le bas de la fourchette de croissance et prévoyait un déficit de 1.8 pour cent du PIB.
 24. L'investissement a été gelé au niveau de l'année antérieure, et les nouvelles règles définies dans la Loi cadre sont appliquées : chaque ministère dispose de 85 pour cent du plafond fixé pour 2002, les 15 pour cent restants n'étant débloqués que pour des projets dont l'évaluation est positive. Ces règles, à caractère permanent, ne concernent que les investissements qui ne sont pas cofinancés par l'Union européenne.
 25. Cette loi répond aux problèmes de maîtrise des dépenses constatés dans le passé, en 2001 notamment. Le gouvernement peut maintenant fixer des plafonds aux nouveaux emprunts des collectivités locales ou des entreprises qui leur appartiennent. En cas de non-respect de ces plafonds, les transferts aux collectivités en cause seront réduits. Jusque là, les autorités locales étaient bien assujetties à des plafonds concernant le service de leur dette, mais il n'existait pas de mécanismes pour les obliger à respecter ces plafonds.
 26. Les prévisions de l'OCDE ont été établies en novembre pour les *Perspectives économiques de l'OCDE*, parues le 21 novembre 2002 (OCDE, 2002a).
 27. La révision du déficit 2002 faite pour le budget rectificatif (selon la comptabilité publique), sur la base des règlements effectifs couvrait la régularisation de dettes encourues en 2001 et auparavant pour un montant équivalant à 1.6 pour cent du PIB.
 28. 1 point de pourcentage du PIB selon les estimations officielles, qui reposent sur des hypothèses légèrement différentes concernant la croissance en 2002 et 2003 et sur des élasticités différentes des rentrées fiscales par rapport à la croissance.
 29. Le Programme de stabilité énumère une série de mesures qui doivent être adoptées dans ces différents domaines d'ici 2006.
 30. On a régulièrement constaté ces dernières années une différence entre le besoin de financement des administrations publiques et la variation de la dette publique, celle-ci étant souvent plus importante que le besoin de financement. Cette différence, due à des opérations hors budget, des opérations de privatisation ou l'absorption de dettes imprévues, varie entre 1 et 2 points du PIB selon les années et aurait atteint, selon les estimations, à 3.4 points de PIB en 2002.
 31. Ce qui équivaut à 14.9 pour cent de la valeur nominale de la dette publique existant à la même date. La plupart de ces opérations étaient des swaps de taux d'intérêt destinés à ajuster le profil de risque de variation des taux d'intérêt.
 32. Réduction de l'imposition sur les revenus financiers des non-résidents ; application des directives communautaires et des recommandations de l'OCDE sur la concurrence fiscale ; introduction de mécanismes pour éviter les opérations visant à réduire au minimum l'impôt sur les revenus financiers. Sur ce dernier point, il s'agit de limiter les ventes de titres par des résidents à des non-résidents non soumis à l'impôt avant le versement des coupons ou dividendes, lesquels sont rachetés ensuite à un prix inférieur au prix de vente.

33. Le ratio dépenses publiques/PIB est l'indicateur le plus fréquemment utilisé pour illustrer la taille du secteur public et son évolution par rapport aux autres pays. Les comparaisons de ce genre doivent cependant être faites avec prudence. Si l'on prenait en compte, pour tous les pays, les dépenses fiscales répondant à des objectifs économiques et sociaux et les impôts sur les transferts sociaux, les résultats seraient très différents au plan international (Adema, 2001). A la différence de bon nombre de pays de l'OCDE, le Portugal n'impose pas les transferts sociaux et fournit une aide économique et sociale par le biais de dépenses fiscales. En prenant en compte les chiffres des dépenses fiscales, les dépenses publiques totales du Portugal sont encore plus élevées.
34. Les prestations de retraite des travailleurs recrutés avant 1993 sont calculées sur la base du dernier salaire, ainsi que sur la rémunération de base accordée pendant les deux dernières années d'activité. Les fonctionnaires embauchés après septembre 1993 sont désormais assujettis aux mêmes dispositions que celles qui s'appliquent au secteur privé (voir chapitre IV). Néanmoins, comme environ les deux tiers des salariés du secteur public ont été embauchés avant 1993, les dépenses au titre des pensions rapportées au PIB ne peuvent que s'accroître rapidement à moyen terme.
35. Selon la Commission européenne, les fonds structurels de l'UE ont contribué pour environ ½ pour cent par an à la croissance entre 1989 et 1999. L'effet cumulé a représenté quelque 10 pour cent du PIB au Portugal de même qu'en Grèce et en Irlande. Procédant à une régression de l'investissement dans les infrastructures de transport sur le PIB, sur la base de séries annuelles couvrant la période 1976-1998, Pereira et Andraz (2002) aboutissent à un résultat analogue pour le Portugal.
36. Selon le ministère du Plan, les fonds au titre du CCA III devraient élever de 2.1 pour cent le niveau du PIB et créer 81 000 emplois (1.6 pour cent de la population active) d'ici à 2006.
37. Par exemple, le pourcentage des lignes ferroviaires électrifiées est encore nettement inférieur à la moyenne de l'UE (48 pour cent).
38. Les estimations budgétaires des coûts salariaux sont généralement établies quelques mois avant que soient conclues les négociations de salaires avec les syndicats du secteur public, ce qui explique l'existence d'écart entre les chiffres budgétaires et les chiffres effectifs. Par ailleurs, le gouvernement peut bénéficier d'une dotation budgétaire spéciale (conditionnelle) pour couvrir des besoins de dépenses « imprévus ». Cette dotation a été largement utilisée ces dernières années pour financer l'alourdissement de la masse salariale.
39. Les clauses de sauvegarde peuvent être invoquées lorsque des circonstances exceptionnelles menacent la réalisation de l'objectif en matière de déficit budgétaire. Ces mesures d'urgence sont précisées *ex ante* dans le budget et représentent le maximum que peut geler l'Exécutif sans autorisation du Parlement. Aucun mécanisme particulier n'est prévu pour déclencher l'imposition d'un gel budgétaire.
40. Avant 2000, les gels budgétaires étaient utilisés lors de dépassements de dépenses par certains ministères (notamment celui de la Santé). Ils portaient souvent sur des sommes inférieures au maximum autorisé et étaient ensuite en partie (ou pour l'essentiel) levés vers la fin de l'exercice, lorsque des recettes exceptionnelles venaient compenser les dépassements de dépenses. C'est la raison pour laquelle, pendant la majeure partie des années 90, les chiffres effectifs du déficit budgétaire ont été meilleurs que prévu malgré les dépassements de dépenses. Le gel prévu dans le budget 2003 a pour objet d'assurer une véritable « marge de sécurité » dans la mesure où l'évolution des recettes est incertaine. Le gouvernement a l'intention de

débloquer une partie des fonds concernés si le contexte macroéconomique se révèle meilleur que prévu.

41. Bien que le passage à la base SEC95 soit en cours, le budget annuel et les comptes généraux de l'État, des fonds et des services autonomes ainsi que du fonds de sécurité sociale sont encore exclusivement établis sur la base des règlements effectifs, ce qui entraîne des retards dans la reconnaissance des engagements financiers à honorer.
42. Dans le contexte du Pacte de stabilité et de croissance, les gouvernements nationaux prennent des engagements budgétaires à l'égard de l'UE pour le compte des administrations publiques, le respect de ces engagements concernant tous les niveaux d'administration. Certains États membres de la zone euro ont adopté un « Pacte de stabilité interne » afin de promouvoir la discipline budgétaire aux niveaux infra-nationaux (notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne). En 1999 par exemple, la loi de finances de l'Italie a mis en place le *Pacte de stabilité interne*, qui fixe un certain nombre de règles concernant le déficit et la dette des niveaux d'administration infranationaux (voir OCDE, 2002b).
43. Portugal et Centeno (2001), à partir du Panel communautaire des ménages.
44. Bien que l'écart soit nettement plus faible lorsque l'on prend en compte les différences des niveaux d'instruction entre le secteur public et le secteur privé, il n'en est pas moins beaucoup plus important au Portugal que dans la plupart des autres pays de l'UE.
45. Le personnel des collectivités locales n'est pas suffisamment qualifié pour répondre aux besoins techniques grandissants, et manque notamment d'expérience concernant la passation de contrats avec des sous-traitants privés. La qualité de la formation du personnel des collectivités locales laisse également à désirer.
46. Les employés du secteur public devenu redondants à la suite de la restructuration en cours de l'administration publique seront placés dans un « fonds » ou « bourse », en vue de leur réaffectation. Ce « fonds », qui est sous la responsabilité du ministère des Finances centralisera l'information sur les fonctionnaires disponibles et les postes vacants. Les employés dans le « fonds » verront leur salaire réduit d'un sixième après 3 mois. Cette réduction devrait les inciter à chercher un nouvel emploi.
47. Le système prévoit cependant des incitations non pécuniaires pour renforcer la productivité d'un individu ou d'une équipe (par exemple congés sabbatiques, bourses, promotions sur place).
48. Voir la proposition de réforme n° 16 du rapport susmentionné de l'ECORDEP.
49. Le secteur privé portugais fait lui aussi moins appel à des services extérieurs de soutien (20 pour cent de la valeur ajoutée) que ce n'est le cas dans les autres pays de l'OCDE (première colonne du graphique 21).
50. L'étude souvent citée et controversée d'Arthur Andersen (2000) conclut qu'au Royaume-Uni par exemple les projets PPP peuvent réduire les coûts de 17 pour cent.
51. L'utilisation de projets PPP pour transférer des dépenses d'investissement public et procéder à des emprunts hors bilan néglige le fait que le risque d'éviction macroéconomique d'activités marchandes est en principe le même pour l'investissement public et l'investissement privé par le biais des PPP (Van den Noord, 2002), et ce d'autant plus que dans les deux cas des impôts doivent être perçus afin de couvrir les dépenses d'équipement et d'exploitation futures.
52. Néanmoins, ces plafonds ne s'appliquent pas aux prêts à moyen et long terme contractés pour la réalisation de projets cofinancés par les fonds structurels européens, dans le contexte du Cadre communautaire d'appui, aux prêts destinés à rembourser

- d'autres prêts, aux prêts destinés à couvrir des dépenses exceptionnelles du fait de catastrophes naturelles, et aux prêts destinés à l'acquisition, la construction ou la réparation de biens immobiliers en vue de la réalisation de logements sociaux.
53. Sur la base du récent Programme international de l'OCDE pour le suivi de l'acquis des élèves (PISA), la compréhension moyenne de l'écrit et les connaissances en sciences et en mathématiques des jeunes Portugais de 15 ans qui arrivent au terme de l'enseignement obligatoire, sont nettement inférieures à celles de leurs homologues étrangers.
 54. Au cours de la période 1990-2000, selon des estimations récentes du ministère de l'Éducation, chaque année 13 pour cent des élèves interrompent leurs études avant d'être arrivés au terme de l'enseignement primaire, et plus de 40 pour cent de ceux qui obtiennent le diplôme du second cycle du secondaire ont mis une ou deux années de plus que la moyenne pour y parvenir.
 55. En 2000, le ministère de l'Éducation a prévu de réduire légèrement le nombre des écoles publiques primaires et secondaires pour le ramener de 14 137 en 2000-2001 à 13 671 en 2002-2003. Il a également prévu de fusionner un certain nombre d'écoles qui relèveraient d'une seule administration. Cette mesure devrait améliorer la gestion des établissements scolaires sans nécessairement en réduire le nombre. Au cours de l'année scolaire 1999-2000, 30 pour cent des écoles ont été réunies en 400 groupes, chacun couvrant en moyenne 10 établissements. La restructuration se poursuivant, le nombre des groupes devrait atteindre 1 382 en 2005-2006. www.dapp.min-edu.pt/est_plan/pdf/mudar.pdf
 56. Au Portugal, selon le rapport PISA de l'OCDE (2001b), les notes des élèves sur l'échelle de compréhension de l'écrit sont très variables d'un établissement à l'autre, plus que ce n'est le cas en moyenne dans la zone de l'OCDE.
 57. Utilisant les micro-données de l'Enquête portugaise sur la population active, enquête réalisée auprès de 126 233 personnes entre le premier trimestre de 1998 et le quatrième trimestre de 2000, Portugal et Centeno (2001) constatent qu'une femme (homme) ayant un diplôme d'enseignement supérieur gagne 92 pour cent (88 pour cent) de plus qu'une femme (homme) ayant un diplôme d'enseignement secondaire. Dans la plupart des pays européens, la prime de salaire associée à l'enseignement supérieur varie d'un maximum de 60 pour cent pour les femmes au Royaume-Uni à un minimum de 40 pour cent pour les femmes en Italie (Blondal *et al.*, 2002).
 58. Pereira et Martins (1999) ont estimé les rendements économiques de l'enseignement au Portugal au cours de la période 1982-1995. Ils ont constaté que ce rendement avait été de plus en plus nettement supérieur à 9 pour cent tant pour les hommes que pour les femmes sur l'ensemble de la période.
 59. Blondal *et al.* (2002).
 60. La santé est le seul secteur où, après le gel budgétaire de 2002, des embauches soient encore autorisées dans les services en sous-effectifs. Néanmoins, les nouvelles embauches se feront sur la base du statut de la fonction publique, le gel imposé aux contrats de durée déterminée et aux contrats individuels s'appliquant également au secteur de la santé.
 61. Voir St. Aubyn (2002).
 62. Un modèle volontaire de rémunération des généralistes couvrant 500 praticiens au niveau national a été récemment mis en place à titre expérimental. Ce projet prévoit que les médecins participants s'organisent en groupes, afin de que la nouvelle formule de rémunération fasse davantage jouer les pressions par les pairs. En ce qui concerne les hôpitaux, la division de cardiologie de l'hôpital de Coimbra fait depuis

- peu l'objet d'une expérience pilote, une partie de la rémunération des médecins ainsi que de celle des administrateurs étant liée à la charge de travail et aux résultats, tandis que l'on étudie actuellement un nouveau système de rémunération liée au rendement pour les médecins hospitaliers et les autres professionnels des soins de santé.
63. Les honoraires privés sont en principe réglementés par le gouvernement, mais dans la pratique, les tarifs planchers et plafonds de référence sont fixés par l'Ordre des médecins (*Ordem dos Médicos*) avec un écart très important comparativement aux autres pays.
 64. Des transferts de l'administration centrale (c'est-à-dire le système fiscal) financent 90 pour cent du budget du système national de santé. Les derniers 10 pour cent sont couverts par les recettes propres du système national de santé, qui correspondent pour l'essentiel au paiement des services assurés par les hôpitaux. Le budget général annuel fixe un plafond pour les dépenses totales du système national de santé. Néanmoins, cette allocation initiale est considérée comme largement indicative, et il a été généralement nécessaire de recourir à des budgets supplémentaires ces dernières années.
 65. Les médicaments génériques ne sont pas très utilisés, et ne représentent que 1 à 2 pour cent du marché. Leur prix est soumis à un plafond fixé par le gouvernement, à un niveau qui équivaut à 80 pour cent du prix du produit analogue le moins coûteux. Seuls les produits dont la part de marché est égale ou supérieure à 10 pour cent sont pris en compte dans les comparaisons.
 66. Ce concept est fondé sur le revenu du ménage, et non sur le revenu de chaque membre du ménage pris isolément. La méthodologie est décrite dans Marlier et Cohen-Solal (2000), qui analysent les bénéfices sociaux dans l'Union européenne à partir des données du Panel des ménages de la Communauté européenne de 1996.
 67. Les dépenses fiscales, qui ne sont pas comptabilisées comme dépenses de transfert de revenu, représentent selon les estimations un coût élevé en termes de moins-value de recettes. En 1998, dernière année pour laquelle on dispose de données, on estimait que 60 pour cent seulement du revenu brut déclaré par les ménages étaient imposables, et qu'une large fraction des dépenses fiscales intéressait les catégories ayant les revenus les plus élevés (voir Bronchi et Gomes Santos, 2001).
 68. Les Pays-Bas, par exemple, autorisent le report de 1 pour cent des crédits budgétaires d'un exercice donné sur l'exercice suivant (Blondal et Kronmann Kristensen, 2002).
 69. En Espagne, par exemple, les collectivités locales peuvent perdre une certaine fraction des fonds structurels de l'UE si elles ne respectent pas les plafonds de dépenses fixés par la loi.
 70. Selon des estimations approximatives du ministère des Finances sur la base des chiffres de 1999, la distribution des revenus pourrait être légèrement améliorée si l'on supprimait les crédits d'impôt au titre des dépenses de santé et d'enseignement (Reis, 2003).
 71. On trouvera les principes à suivre en matière de sous-traitance et de partenariats public-privé dans *l'Étude économique du Mexique*, OCDE (2000a) et *l'Étude économique du Royaume-Uni*, OCDE (2001c).
 72. Le revenu par habitant a augmenté de près de 3 pour cent sur la période 1980-2000, soit environ 1 point de plus que la moyenne de l'UE. Les indicateurs comparatifs sont ceux de l'OCDE (à paraître, 2002e).
 73. Plus précisément, les taux de croissance par habitant « expliqués » par l'analyse de régression étaient les taux de croissance annuels moyens entre les périodes 1974-77 et 1994-97. On notera également que le PIB par habitant du Portugal a progressé plus

- vite que la productivité du travail dans la mesure où le taux d'emploi a augmenté pendant la période considérée, l'accroissement du taux d'activité des femmes compensant l'allongement du temps passé dans l'enseignement obligatoire et non obligatoire et la baisse du taux d'activité des hommes âgés.
74. Les récents gains de productivité de beaucoup de pays de l'OCDE sont allés de pair avec un emploi stable ou en baisse, souvent lié au maintien hors du marché de l'emploi des travailleurs peu qualifiés/faiblement rémunérés. Au Portugal, ils sont allés de pair avec une augmentation de l'emploi, y compris des travailleurs peu qualifiés/faiblement rémunérés. L'évolution observée au Portugal – ainsi qu'aux Pays-Bas – pourrait partiellement expliquer la lenteur des gains de productivité au cours de la récente phase de haute conjoncture. Voir Scarpetta *et al.* (2000).
 75. Voir Bassanini, Scarpetta et Hemmings (2001).
 76. Selon des estimations du ministère des Finances établies sur la base des comptes nationaux révisés, la croissance potentielle aurait été de 3 pour cent pendant la période 1978-2001 (*cf.* Pina, 2002). Selon la Banque du Portugal, la croissance du PIB potentiel aurait été proche de 3 pour cent au cours de la période 1973-98 (Banco de Portugal, 1998).
 77. Selon les calculs de Scarpetta et Tressel (2002), l'écart technologique du Portugal serait réduit d'au moins un quart les niveaux de productivité accrus de plus de 10 pour cent. Au Portugal, la forte hausse des niveaux de la productivité totale des facteurs est due à des réglementations relativement strictes sur les marchés de produits et à une productivité relativement faible par rapport aux pays de tête. Voir aussi OCDE, 2002g.
 78. En 2001, plus des deux tiers de la population âgée de 25 à 64 ans n'avaient fait que 6 années d'études (alors que la moyenne était de 15 pour cent dans la zone de l'OCDE) et 9 pour cent seulement avaient suivi des études supérieures, pourcentage le plus faible de l'OCDE.
 79. Voir l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA), OCDE (2000b). Les tests portent sur la compréhension de textes suivis, schématiques et au contenu quantitatif. Les autres pays classés au même rang que le Portugal sont le Chili, la Pologne et la Slovaquie. Au niveau le plus bas (niveau 1) d'alphabétisation, la personne soumise aux tests peut, par exemple, être incapable de déterminer la dose correcte de médicaments à administrer à un enfant d'après les indications données sur l'emballage.
 80. La grande majorité des enfants sont scolarisés dans le système public, même si le secteur privé occupe une place importante dans l'enseignement tertiaire. L'évolution du système éducatif portugais jusqu'en 1995 a été analysée par Pereira et Martins (1999).
 81. Voir Clements (1999) et St. Aubyn (2002). Ces points sont plus longuement examinés dans les paragraphes qui suivent.
 82. Voir Commission européenne – *Indicateurs structurels* 2002 (Part de la population de 18-24 ans n'ayant que le niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire et ne se trouvant ni dans le système scolaire ni en formation).
 83. Voir OCDE (2001e), qui couvre 32 pays dont 4 pays non membres (Brésil, Lettonie, Liechtenstein et Russie). Ces résultats sont conformes à ceux de la Troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS), menée en 1994-1995. La TEIMS comportait des tests en mathématiques et en sciences, mais pas de tests d'alphabétisation. Les élèves portugais ont été parmi ceux qui ont obtenu les plus mauvais résultats sur tous les plans.

84. Voir Pereira et Martins (2002) pour des détails sur les rendements économiques de l'éducation au Portugal au cours de la période 1982-1998.
85. Voir l'étude de Pereira et Lima (1999).
86. Dans le cadre des Grandes orientations de politique économique pour 2002, adoptées par le Conseil de l'UE, les principales priorités pour le Portugal concernant le marché du travail sont les suivantes : améliorer les systèmes d'éducation et de formation dans le cadre d'une stratégie mieux articulée d'apprentissage tout au long de la vie, favoriser une évolution des salaires compatible avec le maintien de la compétitivité et de la stabilité des prix, et moderniser les institutions du marché du travail. On trouvera en annexe III un bref résumé du Plan national d'action pour l'emploi 2002.
87. Voir Inspeção-Geral da Educação (2002).
88. Après la révision des programmes des 1^{er} et 2^e cycles, la révision du 3^e cycle commence pour l'année scolaire 2002/03. Les principales mesures sont les suivantes : tronc commun d'enseignement pendant les trois premières années ; une deuxième langue étrangère obligatoire et une nouvelle discipline obligatoire intitulée « enseignement technologique » ; des cours de 90 minutes ; une nouvelle discipline obligatoire intitulée « introduction aux TIC », et examens finals nationaux de mathématiques et de portugais en dernière année du cycle à partir de 2004/05.
89. Les mesures énumérées ici sont celles qui seraient les plus prometteuses pour rehausser le niveau de qualification des ressources humaines. Les mesures particulières visant à améliorer l'efficacité des dépenses d'éducation sont énoncées au chapitre III. Voir aussi Clements (1999), Carneiro (2000) et St. Aubyn (2002).
90. L'offre de diplômés en droit et d'enseignants issus des universités portugaises continue d'augmenter en dépit du fait que la plupart des étudiants ont de plus de plus de mal à trouver du travail dans ces secteurs. En revanche, dans toutes les disciplines du secteur de la santé, le nombre de places n'est toujours pas suffisant pour satisfaire la demande croissante de personnel hautement qualifié.
91. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a été créé par le nouveau gouvernement, qui a fusionné les responsabilités en matière de science et de technologie (auparavant confiées à l'ancien ministère de la Science et de la Technologie) et en matière d'enseignement tertiaire (relevant précédemment du ministère de l'Éducation). Une nouvelle loi sur la qualité et le développement de l'enseignement tertiaire a été approuvée en juillet 2002 (« *Regime Jurídico do Desenvolvimento e Qualidade do Ensino Superior* »). Une proposition visant à modifier le statut des universités sur les plans du financement et de l'autonomie est en cours de préparation.
92. En 1999, 75 pour cent des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire étaient inscrits dans des programmes d'enseignement général, contre moins de la moitié, en moyenne, dans la zone de l'OCDE.
93. Cette législation s'inscrit dans le contexte de l'accord tripartite signé par le gouvernement et les interlocuteurs sociaux en février 2001. Aux termes de ce nouveau texte, la formation doit représenter au minimum 40 pour cent du temps de travail. Une aide financière publique est fournie aux entreprises pour couvrir les coûts de formations des mineurs.
94. Le Programme d'action pour l'éducation (PRODEP III – *Programa de Desenvolvimento Educativo para Portugal*) prévoit deux séries de mesures concernant l'utilisation des technologies de l'information dans les écoles. La première fixe des objectifs en ce qui concerne l'équipement des établissements scolaires (un ordinateur pour 20 élèves en 2003 et un ordinateur pour 10 élèves en 2006). La seconde série de mesures vise à

- promouvoir la production et l'acquisition de contenus multimédia. Par ailleurs, dans le cadre du PRODEP III, les enseignants bénéficient d'une formation aux TIC.
95. Les autorités s'attendent à ce qu'environ 2 millions de personnes obtiennent ce diplôme de qualification de base d'ici à 2006. Des réglementations sont déjà en place concernant l'agrément des établissements qui délivreront ce diplôme et les conditions connexes.
 96. Voir Commission européenne – *Indicateurs structurels 2002* (Pourcentage de la population de 25-64 ans suivant un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête de la CE sur la population active).
 97. 20 pour cent seulement des entreprises ont assuré une formation professionnelle continue en 1999, soit le pourcentage le plus bas de l'UE. Cf. « Continuing vocational training in enterprises in the European Union and Norway », Eurostat, *Statistics in Focus*, Theme 3 – 03/2002.
 98. Pour plus d'informations sur l'apprentissage des adultes au Portugal, voir (OCDE, 2003) ou visiter le site web de l'OCDE sur le sujet (www.oecd.org/els/education/adultlearning).
 99. Les objectifs stratégiques de cet accord tripartite concernant l'apprentissage des adultes sont notamment la promotion d'une formation de qualité, la consolidation du système national de certification, la création d'un système d'enseignement pour adultes offrant des compétences clés et différents modes d'apprentissage, et le développement de la formation dans l'entreprise. Dans ce contexte, il a été décidé qu'au moins 10 pour cent des travailleurs de chaque entreprise devront suivre un programme de formation continue à partir de 2002. Tous les travailleurs devront avoir au minimum 20 heures de formation certifiée en 2003 et 35 heures en 2006.
 100. Le niveau moyen des taux de chômage au Portugal pendant les années 90 a été beaucoup plus proche de celui des États-Unis, où le marché du travail est flexible, que de ceux des autres pays de l'UE. Voir Blanchard et Portugal (2001). Les taux d'emploi du Portugal et des autres pays de l'UE sont calculés en pourcentage de la population d'âge actif, c'est-à-dire des personnes âgées de 15 à 64 ans.
 101. A la suite de la récession économique, le taux de chômage des jeunes est monté à 12 pour cent au troisième trimestre 2002, tandis que le pourcentage du chômage de longue durée s'établissait à 38 pour cent.
 102. On trouvera une analyse détaillée du chômage de longue durée dans les pays de l'OCDE dans OCDE (2002f), chapitre IV.
 103. L'adaptabilité désigne l'aptitude des travailleurs et de leurs employeurs à s'adapter à un choc en changeant d'emploi. La flexibilité se réfère à la souplesse avec laquelle les salaires et les prix s'ajustent en fonction des chocs. Elle couvre également la capacité de modifier les horaires de travail et les équipes. Traça (2002) a analysé ces notions dans le contexte du marché du travail portugais.
 104. Les restrictions aux licenciements comprennent diverses obligations de notification et la réintégration avec versement intégral des arriérés de salaire si les licenciements sont jugés abusifs. L'indemnité de licenciement obligatoire est égale à un mois de salaire par année d'ancienneté, avec un minimum de trois mois. Qui plus est, les entreprises doivent respecter toute une série de procédures administratives qui prennent du temps et qui risquent de désorganiser la production (préavis, justification financière et technique, négociations avec les représentants des salariés...).
 105. Examinant les marchés du travail du Portugal et des États-Unis, Blanchard et Portugal (1998) montrent que derrière des taux de chômage identiques, les marchés du travail

- peuvent être extrêmement différents. Le chômage au Portugal se caractérise par des flux beaucoup plus faibles et une durée beaucoup plus élevée qu'aux États-Unis. Selon eux, ces différences peuvent résulter de la forte protection de l'emploi au Portugal.
106. Bover *et al.* (2000) font ressortir que les différences des systèmes de négociations collectives au Portugal et en Espagne expliquent pour une grande part les différences des résultats du marché du travail.
 107. Au Portugal, la structure syndicale se caractérise par un grand nombre de syndicats qui agissent sans coordination. La représentation des syndicats et leur capacité de négociation dépendent du nombre de leurs adhérents. L'ambiguïté de la représentation de chaque syndicat réduit le potentiel de coordination entre les différentes centrales, ce qui crée souvent une situation de concurrence qui assure la flexibilité des salaires. Les associations patronales arrivent à conclure des accords avec les syndicats les moins exigeants, en attendant que le gouvernement les étende à l'ensemble du pays. Voir Bover *et al.* (1998).
 108. Gaspar et Luz (1997) ont conclu à une forte élasticité-chômage des salaires réels au Portugal par rapport aux autres pays.
 109. Varejão (2002) a constaté que les entreprises forment généralement des travailleurs temporaires afin de pouvoir choisir les plus compétents pour les emplois permanents. Voir aussi Portugal (1999).
 110. Voir l'Observatoire européen des relations industrielles en ligne (2002), « Travailleurs économiquement dépendants, droit du travail et relations industrielles », www.eiro.eurofound.eu.int/2002/05/study/TN0205101S.html
 111. Voir Centeno (2000). La sous-traitance de services auprès de travailleurs « indépendants » est connue sous le nom de « fiches vertes » car les travailleurs employés remplissent une fiche de couleur verte et la soumettent aux entreprises auxquelles ils fournissent des services.
 112. La loi prévoit par ailleurs que : i) en cas de résiliation par l'employeur d'un contrat en vigueur depuis plus de 12 mois, le poste ainsi libéré ne peut pas être occupé par un autre salarié au cours des 6 mois qui suivent ; et ii) les salariés ayant un contrat à durée déterminée ont le droit au paiement de 6 mois de salaire de base s'ils sont remplacés par un salarié nouvellement embauché avec un contrat classique pour occuper les mêmes fonctions.
 113. Trois années consécutives ou avec des interruptions (lorsqu'il est demandé au salarié de faire des coupures entre les contrats).
 114. Cette mesure fait suite au Programme d'encouragement des offres d'emplois lancé au début de 2001 (voir plus loin).
 115. Voir OCDE (2001d).
 116. Les Grandes orientations de politique économique pour 2001, adoptées par le Conseil de l'UE, faisaient de la réduction des rigidités de la législation relative à la protection de l'emploi l'une des principales priorités pour le Portugal concernant le marché du travail.
 117. Le Code du travail proposé élargit la liste des motifs légitimes de licenciement. Il y ajoute l'absence liée à un congé de maladie abusif et plus de douze retards injustifiés de plus de 30 minutes en un an. Par ailleurs, il ramène de six à quatre le nombre d'absences injustifiées considérées comme constituant un motif valable de licenciement.
 118. Le réseau régional comprend des centres pour l'emploi, des centres de formation professionnelle, des centres d'aide à la création d'entreprises et des centres de recyclage

- professionnel. Charana et Rodrigues (2001) donnent une description détaillée des activités de l'*Instituto de Emprego e Formação Profissional* (IEFP).
119. Ce programme (*Programa de Estímulo à Oferta de Emprego*) vise à coordonner les mesures qui encouragent l'offre d'emplois et à faciliter l'entrée des groupes défavorisés sur le marché du travail en apportant une aide financière aux entreprises. Il prévoit des subventions non remboursables pour l'embauche de jeunes à la recherche d'un premier emploi, de chômeurs de longue durée âgés de plus de 45 ans, de bénéficiaires du revenu minimum garanti et de personnes handicapées. L'IEFP est chargé de superviser la mise en œuvre des projets. Il en favorisera aussi le cofinancement par le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional.
 120. Voir OCDE (1998a) et OCDE (2001f).
 121. Addison et Portugal (2002) concluent que, même s'il est fréquemment employé comme moyen de recherche, le service public de l'emploi est peu efficace et oriente généralement les demandeurs vers des emplois peu rémunérés et de courte durée.
 122. On trouvera des exemples de pratiques optimales dans les pays de l'OCDE dans Martin (2000).
 123. Le paiement d'indemnités de chômage est subordonné à l'inscription préalable auprès de l'IEFP, et, pour pouvoir continuer de recevoir des prestations, le bénéficiaire doit confirmer par la suite sa situation de chômeur auprès de cet organisme. Il apparaît clairement que le système actuel d'indemnisation augmente la durée du chômage, notamment dans le cas des travailleurs âgés (Addison et Portugal, 2003). Les droits à prestations peuvent être retirés si un chômeur refuse un emploi ou une formation correspondant à ses capacités.
 124. Les bénéficiaires du *Rendimento Mínimo Garantido* (RMG) doivent suivre un programme d'intégration sociale leur donnant accès à une formation professionnelle, ou trouver un emploi « normal » ou être employés à des travaux d'intérêt collectif. Les différents programmes d'intégration sont élaborés au niveau local, afin d'assurer une plus grande proximité avec les bénéficiaires. Rodrigues (2001) a effectué une simulation de l'impact du RMG.
 125. Il existe aussi un régime volontaire d'assurance sociale – accessible aux personnes capables de travailler qui ne sont couvertes par aucun régime obligatoire de protection sociale, ainsi qu'aux ressortissants portugais qui travaillent à l'étranger et qui ne sont pas couverts par un accord international conclu par le Portugal – et un régime non contributif qui assure une pension minimum et plusieurs autres allocations.
 126. La principale exception est l'Irlande, où la population est exceptionnellement « jeune », même si elle est amenée à vieillir progressivement au cours des futures décennies.
 127. OCDE, *Perspectives économiques* n° 69, juin 2001 ; EPL/ECFIN/655/01-EN final 2001.
 128. La formule utilisée pour calculer les pensions publiques des travailleurs du secteur privé a été modifiée en 2001 pour prendre en compte tout l'historique des cotisations.
 129. Ces prévisions sont extraites d'estimations soumises au Groupe de travail sur le vieillissement de la population du Comité de politique économique de l'UE et se fondent sur une série comparable d'hypothèses internationales concernant la croissance de la productivité, l'évolution démographique et l'évolution du marché du travail (on trouvera les chiffres concernant le Portugal au tableau figurant à la page 22 du rapport en question). Dans le cadre d'un exercice parallèle mené à l'OCDE, le Portugal a également fourni des projections des dépenses liées à l'âge. Néanmoins, les hypothèses

- retenues par le Portugal pour la croissance de la productivité étaient nettement plus optimistes, d'où une faiblesse peu probable des prévisions concernant la progression des dépenses au titre des pensions vieillesse par rapport au PIB.
130. Cela dépendra aussi de l'évolution des prix des technologies médicales, selon qu'ils augmenteront plus vite ou plus lentement que le niveau général des prix. Dans la pratique, leur progression tend depuis longtemps à être plus rapide.
131. Voir par exemple « Préserver la prospérité dans une société vieillissante » (OCDE, 1998b), « Des réformes pour une société vieillissante » (OCDE, 2000c), et « Vieillesse et revenus » (OCDE, 2001g).
132. Voir Pereira et Rodrigues (2001).
133. Les salariés du secteur bancaire, qui sont environ 55 000, restent la principale exception au système général. Les employés de banque, en général, cotisent à un régime privé entièrement capitalisé et la transférabilité des droits à pension hors du secteur bancaire n'est pas assurée. Le fait que les salariés du secteur bancaire ont un régime de pensions distinct et non transférable représente un obstacle supplémentaire à la mobilité intersectorielle de la main-d'œuvre.
134. Le Livre blanc de 1998 sur la sécurité sociale a établi que le système de sécurité sociale ne garantissait pas le bien-être souhaitable pour la société et que de graves problèmes financiers allaient apparaître dans le système au cours des 15 années suivantes.
135. Les principales mesures prises ont été la mise en place d'un nouveau modèle de financement, la création d'un nouveau fonds de réserve ainsi qu'une révision de la formule de calcul des pensions. La nouvelle loi comportait également des mesures destinées à encourager le dialogue social. Elle a créé en particulier un Conseil de la sécurité sociale (*Conselho da Segurança Social*), auquel sont représentés les syndicats et les organisations patronales.
136. Actuellement, seules les dix meilleures des quinze dernières années sont prises en compte dans le calcul de la pension.
137. Le *Programme opérationnel pour l'économie, 2000-2006*, élaboré suivant les instructions de la CE, vise à fournir une aide financière et technique pour le développement d'une culture d'entreprise en soutenant des projets d'investissement dans les secteurs des TIC, en facilitant l'accès au financement et aux marchés extérieurs et en favorisant les transferts de technologie, une attention spéciale étant accordée aux petites et moyennes entreprises (PME).
138. Pendant la période 2000-2006, l'action des pouvoirs publics doit viser en priorité à relever le niveau de qualification des ressources humaines tout en favorisant l'emploi et la cohésion sociale ; faciliter l'ajustement de la structure productive aux exigences de la société de l'information ; favoriser un développement plus durable du pays ; et promouvoir une croissance plus équilibrée entre les régions.
139. Le fait que l'entrée de nouvelles entreprises apporte une contribution négative à la croissance moyenne de la productivité dans plusieurs pays de l'OCDE est peut-être imputable à l'horizon temporel sur lequel les gains de productivité sont mesurés. Si les nouveaux entrants sont soumis à un processus d'apprentissage et de sélection, une période de cinq ans, comme celle utilisée dans l'étude de l'OCDE, est sans doute trop courte pour faire apparaître un important effet positif sur la productivité globale. On trouvera des détails sur la méthodologie utilisée et les observations concernant la dynamique des entreprises dans Scarpetta *et al.* (2002) ainsi que dans *Les sources de la croissance économique*, chapitres III et IV (OCDE, à paraître).

140. Dans le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie, comme dans le secteur manufacturier, les sorties sont le fait d'unités à faible productivité. L'entrée d'entreprises nouvelles se traduit par une légère contribution positive.
141. Actuellement, les procédures à respecter pour la création, l'obtention d'une licence d'exploitation, le développement et même la fermeture d'une entreprise sont encore assez complexes et prennent beaucoup de temps. Le nouveau système d'enregistrement, de transformation et d'autorisation des sociétés devrait ramener le délai de 153 à 68 jours.
142. Toutes les formalités administratives pour les petits projets d'investissement seront concentrées auprès d'une seule et même institution (IAPMEI). Pour les investissements importants (nationaux et étrangers), la nouvelle Agence portugaise pour l'investissement (API) sert de « guichet unique ». Elle est chargée de détecter les possibilités d'investissement au Portugal, de procéder à l'évaluation administrative complète de ces investissements (y compris leur éligibilité potentielle pour des incitations financières), de s'occuper des procédures d'établissement et de licence et de négocier des régimes contractuels spéciaux.
143. La grande différence avec le dispositif précédent est que la possibilité de capitaliser le prêt est maintenant conditionnelle, alors qu'auparavant les subventions étaient accordées *ex ante*, à l'issue du processus de sélection. Par ailleurs, l'évaluation financière des projets à sélectionner sera faite par des banques. Conformément à ses nouvelles orientations, le *Programme opérationnel pour l'économie 2000-2006* (POE), qui canalise les fonds structurels, devrait donner priorité à l'aide fondée sur le capital risque, le capital de départ ou le capital-développement et aux avantages accordés aux projets à forte valeur ajoutée, au moyen de mesures objectives, calculées tout au long de la vie du projet (et non *ex ante*, comme c'est le cas aujourd'hui). Une autre priorité est de simplifier les formalités de demande, en réformant complètement le cadre institutionnel de gestion du système, et d'établir des partenariats avec des établissements financiers ou de capital risque privés, préqualifiés et soumis à des obligations contractuelles et à des niveaux d'offre de services.
144. Voir OCDE (2001h), *Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie – Vers une économie fondée sur le savoir*.
145. Avec le nouveau système d'incitation fiscale, les entreprises peuvent déduire 20 pour cent des dépenses de R-D (déduction faite des aides publiques directes) de leur revenu imposable et 50 pour cent supplémentaires (jusqu'à 500 000 euros) sur la fraction des dépenses qui dépasse la moyenne des deux années précédentes. On trouvera plus d'informations sur la politique du Portugal à l'égard de la science et de la technologie et les efforts récemment faits pour encourager l'innovation sur le site de « l'Observatório das Ciências e das Tecnologias », www.oces.mces.pt/documentos/index.jsp
146. En juin 2002, le Conseil européen de Séville a approuvé le plan d'action 2005 pour l'Europe électronique, qui fait suite à celui de 2002. Le nouveau plan prévoit deux types d'action : i) il vise à encourager les services, les applications et le contenu, couvrant à la fois les services publics en ligne et l'entreprise électronique ; ii) il répond aux préoccupations relatives à l'infrastructure et à la sécurité des larges bandes. D'après ce plan, d'ici à 2005, tous les pays de l'UE devraient avoir des services publics en ligne modernes (services d'administration, d'éducation et de santé en ligne) et un cadre dynamique pour les affaires électroniques. Par ailleurs, l'accès aux larges bandes à des prix compétitifs et à une infrastructure de l'information sécurisée devra être disponible pour tous.

147. « L'Initiative Internet » a par exemple pour objectif de porter le taux de pénétration à 50 pour cent de la population en 2003 et de quadrupler le nombre d'ordinateurs personnels connectés à l'Internet. En ce qui concerne l'administration publique, les objectifs généraux sont de faire en sorte que tous les formulaires officiels soient disponibles sur l'Internet en 2002, de généraliser les déclarations en ligne pour l'impôt sur le revenu d'ici 2003 et d'offrir tous les services publics en ligne d'ici 2005.
148. Une centaine de points d'accès publics à l'Internet avaient été créés à l'été 2001. En 2003, il devrait y en avoir un dans chaque collectivité locale (environ 45 000). A l'heure actuelle, il existe environ 800 points d'accès publics dans les mairies, les bibliothèques publiques, les bureaux de poste et les musées. L'incitation fiscale prend la forme d'une déduction égale à 25 pour cent de la valeur d'achat du matériel au titre de l'impôt dû par les ménages (à concurrence d'un certain plafond). Le nombre de ménages bénéficiant de cette initiative est passé de 90 000 en 1998 et 1999 à 116 420 en 2000.
149. Les fonds structurels existent depuis la création de la Communauté européenne et sont destinés à réduire les écarts entre les régions plus ou moins avancées. Le Fonds de cohésion a été créé en 1993 afin de soutenir plus particulièrement les pays membres les moins riches (Grèce, Irlande, Portugal et Espagne) en finançant des projets d'investissement pour améliorer les infrastructures dans les domaines de l'environnement et des transports.
150. Les détails fournis dans la présente section et les exemples de pratiques exemplaires sont tirés de Gonenc, Maher et Nicoletti (2001).
151. La nécessité de renforcer l'indépendance des responsables de la réglementation est particulièrement aiguë dans les secteurs de l'eau et du transport ferroviaire, tandis que dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications les responsables de la réglementation sont déjà officiellement indépendants.
152. Habituellement, dans les partenariats public-privé, l'État conserve la propriété de certains actifs clés et s'efforce de les rendre plus productifs grâce à l'utilisation de moyens de production du secteur privé. Ces partenariats reviennent à privatiser la conception, la planification, le financement, la construction et la gestion de projets d'infrastructure ou de services. Voir Mahboodi (2002).
153. Les actions spécifiques autorisées par l'UE confèrent aux gouvernements un pouvoir de veto sur certaines décisions, telles que celles qui ont trait à la sécurité publique, par exemple dans le domaine de l'approvisionnement en énergie, comme on en témoigne les récentes affaires portées devant la Cour européenne.
154. Les seuls pays ayant un plus mauvais classement que le Portugal sont la Grèce et l'Italie. Voir Nicoletti *et al.* (2001).
155. Voir le rapport de la CE sur la mise en œuvre des grandes orientations économiques, février 2002.
156. Depuis avril 2002, les compétences de l'ERSE ont été étendues au gaz naturel et à l'électricité des régions autonomes de Madère et des Açores où le principal objectif est l'uniformisation des tarifs nationaux.
157. *Rede Eléctrica Nacional* (REN) est le concessionnaire qui exploite le réseau de distribution national. Depuis novembre 2000, l'État portugais est le principal actionnaire de REN, avec une participation de 70 pour cent, tandis qu'EDP détient les 30 pour cent restants. En décembre 2001, *Caixa Geral de Depósitos*, le holding financier public, a acheté à l'État 20 pour cent du capital social de REN.

158. Les entreprises verticalement intégrées, comme les compagnies d'électricité, ont subi une forme ou une autre de séparation. Les divers modèles de séparation qui existent, même lorsqu'ils ne vont pas jusqu'à la séparation de la propriété, sont toujours utiles en ce sens qu'ils peuvent fournir des informations aidant à détecter les mauvaises pratiques de la part de l'entreprise réglementée, et qu'ils peuvent ainsi compléter la réglementation relative à l'accès. On trouvera des détails dans OCDE (2001i).
159. Le Système public d'électricité se caractérise par des accords de planification et de pouvoir d'achat des capacités entre les producteurs et l'opérateur du réseau. Le Système indépendant d'électricité comprend le Système non contraignant (caractérisé par des contrats libres entre les producteurs et les consommateurs remplissant certaines conditions) et les producteurs du Régime spécial, qui englobe les co-producteurs et les producteurs d'électricité à partir de sources renouvelables.
160. Depuis le début de 2002, ERSE a étendu les critères d'éligibilité au Système non contraignant à tous les consommateurs de moyenne, haute et très haute tension. Un calendrier a édjà été fixé pour l'accession des autres consommateurs au Système non contraignant : à partir de janvier 2004 pour certains consommateurs de basse tension et à partir du milieu de 2004 pour les ménages.
161. Les seuls producteurs importants dans le système indépendant sont les co-producteurs et les producteurs exploitant des sources renouvelables (notamment ceux qui appartiennent au Groupe EDP), qui vendent leur électricité à l'opérateur du réseau avec une prime. Ces producteurs ne sont pas incités à vendre à des consommateurs remplissant certaines conditions.
162. Au Portugal, toutefois, en 1998, il n'y avait plus de restrictions à l'IDE dans le secteur des télécommunications, tandis que dans plusieurs autres pays il en existait encore. Cf. O. Boylaud et G. Nicoletti (2001).
163. ANACOM a régulièrement amélioré sa connaissance de la configuration de la demande grâce aux statistiques qu'il réunit en analysant la comptabilité de l'opérateur en place, qui fait l'objet, depuis 1996, d'audits annuels réalisés par des organes indépendants. ANACOM met également au point un modèle partant de la base qui permet d'estimer les coûts d'une exploitation efficiente du réseau.
164. 100 répartiteurs principaux ont été proposés pour le dégroupage de la boucle locale (ce qui correspond à 1 647 000 lignes). 14 sites étaient prêts pour une co-implantation (correspondant à 375 000 lignes) et 4 opérateurs demandaient une co-implantation.
165. Les concentrations d'ozone ne dépassent en général le seuil d'information que durant quelques heures compte tenu de la fréquente brise marine qui balaie la pollution en fin de journée.
166. Le sable fin transporté par les vents venant d'Afrique du Nord intervient également dans la pollution par les particules, mais les particules en cause sont plus grosses et moins nocives à inhaler que celles de plus petit diamètre.
167. Le Portugal s'alignant ainsi sur les objectifs de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.
168. La tendance ascendante des émissions résultant de la production d'électricité devrait être contenue au cours de la prochaine décennie grâce à l'usage croissant du gaz naturel. En l'état actuel des prévisions, la part du gaz naturel dans la production d'électricité passera de 5 pour cent en 1998 à 42 pour cent en 2010, tandis que celle du pétrole diminuera de 59 pour cent à 33 pour cent (AIE, 2000). Compte tenu d'un accroissement de 58 pour cent de la production d'électricité au cours de cette période, le volume du pétrole utilisé dans les centrales devrait reculer d'environ 10 pour cent. Cette évolution

devrait se traduire par une baisse des émissions, la combustion de gaz naturel dans des centrales modernes n'émettant que de très faibles quantités de polluants locaux.

169. En Europe, le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont en train d'introduire de tels marchés.
170. Une telle mesure serait techniquement réalisable compte tenu des progrès de la technologie des filtres. Le durcissement des normes serait plus efficace que la seule fiscalité pour réduire les émissions de particules des véhicules diesel mis sur le marché. L'outil réglementaire permet ici de viser directement les émissions, ce que la fiscalité ne peut faire aussi longtemps que les droits d'immatriculation ne sont pas harmonisés à l'échelon européen en fonction des caractéristiques de pollution.
171. Bien que la modulation du taux en fonction de la cylindrée et l'exemption des voitures propres puissent encourager l'achat de véhicules moins polluants, ces taxes freinent le renouvellement du parc automobile. Par conséquent, les droits d'immatriculation ralentissent la réduction des émissions attendue de l'adoption de nouvelles normes.
172. Pour éviter qu'une telle modification ne crée un déséquilibre au niveau des recettes des différents niveaux d'administration, le supplément de la taxe annuelle de circulation pourrait être partagé entre l'administration centrale et les municipalités.
173. Cette conclusion appelle cependant une certaine prudence compte tenu de l'absence de séries chronologiques satisfaisantes pour évaluer l'évolution de la qualité des eaux. Bien qu'il existe aujourd'hui un réseau complet de stations d'observation, ce n'était pas le cas au début des années 90 où la surveillance se limitait aux cours d'eau les plus gravement pollués.
174. Ces polluants sont les suivants : acide dichlorophénoxyacétique, anthracène, sel d'amine, simazine, tributyltain, trichlorophénol, ammoniac, composés phosphorés et nitrites.
175. Les rejets d'eau usée sont en fait étroitement liés à la consommation d'eau brute, celle-ci étant en conséquence une base idéale pour le calcul des charges à imposer aux ménages au titre de l'assainissement et de l'épuration, étant donné que la nature de la pollution diffère peu d'un ménage à l'autre.

Liste des abréviations

ANA	Aeroportos e Navegação Aérea
ANACOM	Autorité nationale des communications
ANEFA	Agência Nacional de Educação e Formação de Adultos
API	Agence portugaise pour l'investissement
BCE	Banque centrale européenne
CA	Contribuição Autárquica
CCA	Cadres communautaires d'appui
CE	Commission européenne
CET	Construction-exploitation-transfert
CGA	Caixa Geral de Aposentações
ECORDEP	Estrutura de Coordenação da Reforma da Despesa Pública
EDP	Entreprise publique d'électricité
EIAA	Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
ERSE	Autorité chargée de la réglementation dans le secteur de l'électricité
GALP	Petróleos e Gás de Portugal
GHM	Groupes homogènes de malades
IA	Imposto Automóvel
IAPMEI	Instituto de Apoio às Pequenas e Médias Empresas e ao Investimento
IEFP	Instituto de Emprego e Formação Profissional
INA	Instituto Nacional de Administração
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IRC	Impôt sur le revenu des sociétés
IRS	Impôt sur le revenu des personnes physiques
LPE	Législation en matière de protection de l'emploi
NSR	Nossa Senhora do Rosário
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PNAE	Plan national d'action pour l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
PMF	Productivité multifactorielle
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPP	Partenariat privé public
PRODEP	Programa de Desenvolvimento Educativo para Portugal
PROINOV	Programa Integrado de Apoio à Inovação

PTE	Pactes territoriaux pour l'emploi
REN	Rede Eléctrica Nacional
R-D	Recherche et développement
RMG	Revenu minimum garanti
SCUT	Sem cobrança aos utilizadores
SGPS	Sociedade Gestora de Participações Sociais
SPE	Service public de l'emploi
TAP	Transportes Aéreos Portugueses
TEIMS	Troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences
TIC	Technologies de l'information et des communications
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UME	Union monétaire européenne
UMTS	Système universel de télécommunications mobiles (systèmes de téléphonie mobile de troisième génération)

Bibliographie

- Adema, W. (2001),
« Net social expenditure, second edition », *Politique du marché du travail et politique sociale – Documents hors série*, n° 52, OCDE, août, Paris. <http://olishtdweb.oecd.org/2001/08/29/JT00111869doc/index.asp>
- Addison, J. et P. Portugal (2002),
« Job Search Methods and Outcomes », *Oxford Economic Papers*, vol. 54, n° 3, août.
- Addison, J. et P. Portugal (2003),
« Unemployment Duration: Competing and Defective Risks », *Journal of Human Resources* (à paraître).
- AIE (2000),
« Portugal 2000 Review », *Energy Policies of IEA Countries*, Agence Internationale de l'Énergie, Paris.
- Allen, R. et D. Tommasi (éds) (2001),
« *Managing public expenditure: A reference book for transition countries* », OCDE, Paris.
- Andersen, A. (2000),
« Value for money drivers in the private finance initiative », Treasury Task Force, United Kingdom.
- Atkinson P. et P. Van den noord (2001),
« Managing public expenditure: Some emerging policy issues and a framework for analysis », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 285.
- Banco de Portugal (1998),
« Estimation of potential output for the Portuguese economy » dans l'*Economic Bulletin* de décembre 1998.
- Banco de Portugal (2002),
Annual Report 2001, Lisbonne, septembre.
- Bassanini, A. et S. Scarpetta (2001),
« Les moteurs de la croissance dans les pays de l'OCDE : Analyse empirique sur des données de panel », *Revue économique de l'OCDE*, n° 33.
- Bassanini, A., S. Scarpetta et P. Hemmings (2001),
« Economic growth: the role of policies and institutions. Panel data evidence from OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 283.
- Bassanini, A. et E. Ernst (2002),
« Labour market institutions, product market regulation, and innovation: cross-country evidence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 316.

- Blanchard, O. et P. Portugal (2001),
« What hides behind an unemployment rate: Comparing Portuguese and US Labor Markets », *American Economic Review*, n° 91.
- Blondal, J.R. et J.K. Kristensen (2002),
« Budgeting in the Netherlands », *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 1, n° 3, Paris.
- Blondal, S., S. Field et N. Girouard (2002),
« Investment in human capital through post-compulsory education and training: selected efficiency and equity aspects », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 333.
- Botas, S., C.R. Marques et P.D. Neves (1998),
« Estimation of potential output for the Portuguese economy », Banco de Portugal, *Economic Bulletin*, décembre.
- Boylaud, O. et G. Nicoletti (2001),
« Le secteur des télécommunications : réglementation, structure du marché et performance », *Revue économique de l'OCDE*, n° 32 2001/1.
- Bover, O., P. García-Perea et P. Portugal (2000),
« Labour market outliers: lessons from Portugal and Spain », *Economic Policy*, n° 31.
- Brito, P. et I. Correia (2000),
« Inflation Differential and Real convergence in Portugal », Banco de Portugal, *Economic Bulletin*, juin.
- Bronchi, C. et J.C. Gomes Santos (2001),
« Reforming the tax system in Portugal », OCDE, *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 302, Paris.
- Carneiro, R. (2000),
« 2020: 20 years to overcome 20 decades of educational disadvantage », dans *The future of education in Portugal, trends and opportunities – a prospective study*, Ministério da Educação.
- Centeno, M. (2000),
« Is self-employment a response to labour market rigidity? », Banco de Portugal, *Economic Bulletin*, décembre.
- Charana, A. et V. Rodrigues (2001),
« Une agence pour l'emploi modèle au Portugal » dans OCDE, *Politiques du marché du travail et service public de l'emploi*.
- Clements, B. (1999),
« The efficiency of education expenditure in Portugal », *IMF Working Papers*, n° 179.
- Correia da Cunha, J. et P. Silva (2002),
« Finanças locais e consolidação orçamental em Portugal », Banco de Portugal, *Economic Bulletin*, mars.
- Costa, S. (2000),
« Inflation differentials between Portugal and Germany », Banco de Portugal, *Economic Bulletin*, juin.
- Commission européenne (1999),
Economic Evaluation of a Directive on National Emission Ceilings for Certain Atmospheric Pollutants, Direction générale de l'environnement, Bruxelles.
- Commission européenne (2002a),
Indicateurs structurels 2002 (Share of the population aged 18-24 with only lower secondary

education and not in education or training), dans www.europa.eu.int/comm/eurostat/Public/datashop/print-product/EN?catalogue=Eurostat&product=1-structur-EN&mode=download

Commission européenne (2002b),

Implementation of Council Directive 91/271/EEC of Conseil of 21 May 1991 concerning urban waste water treatment, as amended by Commission directive 98/15/EC of 27 February 1998, Bruxelles.

Gaspar, V. et S. Luz (1997),

« Unemployment and wages in Portugal », Banco de Portugal, *Economic Bulletin*, décembre.

Gonenc, R., M. Maher et G. Nicoletti (2001),

« The implementation and the effects of regulatory reform: past experiences and current issues », *Revue économique de l'OCDE*, n° 31, 2001/1.

INE (2002),

Estatísticas do Ambiente 2000, Instituto Nacional de Estatística, Lisbonne.

Inspecção-Geral da Educação (2002),

Voir le rapport « *Avaliação Integrada das Escolas – Relatório Nacional* », dans www.ige.min-edu.pt/Documentos/Downloads/magnuxdo_37.pdf

Instituto da água (2001),

Plano Nacional da Água, Lisbonne, août.

Fonds monétaire international(2002),

« The determinants of growth : the experience in the Southern economies of Greece and Portugal », Country Report n° 2/91, avril.

Lundsgaard, J. (2002),

« Competition and efficiency in publicly funded services », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 331, Paris.

Mahboodi, L. (2002),

« Recent Privatisation Trends in OECD countries » dans *Privatising State-Owned Enterprises in the OECD area: An Overview of the Experience and Policy Options*, Paris.

Marlier, E. et M. Cohen-Solal (2000),

« Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE » EUROSTAT, *Statistiques en bref*, thèmes 3-9.

Martin, J.P. (2000),

« Ce qui fonctionne dans les politiques actives du marché du travail : observations découlant de l'expérience des pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE*, n° 30, 2000/1.

Nicoletti, G., S. Scarpetta et O. Boylaud (1999),

« Summary of indicators of product market regulation with an extension to employment protection legislation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 226.

Nicoletti, G., A. Bassanini, E. Ernest, S. Jean, P. Santiago et P. Swain (2001),

« Product and labour market interactions in OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 312.

OCDE (1998a),

Le service public de l'emploi – Grèce, Irlande, Portugal, Paris.

OCDE (1998b),

Préserver la prospérité dans une société vieillissante.

- OCDE (1999),
Examen stratégique et réforme – Portugal, septembre, Paris.
- OCDE (2000a),
Étude économique du Mexique, Paris.
- OCDE (2000b),
La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes, Paris.
- OCDE (2000c),
Des réformes pour une société vieillissante.
- OCDE (2000d),
« Politiques du marché du travail et service public de l'emploi : Principales caractéristiques », dans *Politiques du marché du travail et service public de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2001a),
Étude économique du Portugal, avril, Paris.
- OCDE (2001b),
« Knowledge and skills for life », *Rapport PISA*, Paris.
- OCDE (2001c),
Étude économique du Royaume-Uni, Paris.
- OCDE (2001d),
« Effets croisés des politiques sur les marchés du travail et des produits », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 70.
- OCDE (2001e),
Connaissances et compétences : des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000, Paris.
- OCDE (2001f),
« Les politiques du marché du travail et le service public de l'emploi : principales caractéristiques, nouveaux enjeux », dans *Politiques du marché du travail et service public de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2001g),
Vieillesse et revenus.
- OCDE (2001h),
Tableau de bord de la science, de la technologie et de l'industrie – Vers une économie fondée sur le savoir, Paris.
- OCDE (2001i),
Concurrence et restructuration des services publics, Paris.
- OCDE (2001j),
Examen des Performances Environnementales : Portugal, Paris.
- OCDE (2002a),
Perspectives économiques, n° 72, décembre, Paris.
- OCDE (2002b),
Étude économique de l'Italie, février, Paris.
- OCDE (2002c),
Regards sur l'éducation, Paris.
- OCDE (2002d),
Eco-santé OCDE, août, Paris.

- OCDE (2002e),
« Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE (à paraître). »
- OCDE (2002f),
« Concurrence sur les marchés de produits et performance économique : cadre d'analyse pour les examens du Comité EDR, DAFPE. »
- OCDE (2002g),
« Le chômage de longue durée : tenants et aboutissants », *Perspectives de l'emploi*.
- OCDE (2003),
« Au-delà du discours : politiques et pratiques de formation des adultes, à paraître. »
- Pereira, P. et F. Lima (1999),
« Wages and human capital: evidence from the Portuguese data », dans *Returns to human capital in Europe: a literature review*, édité par R. Asplund et P. Pereira, ETLA – The Research Institute of the Finish Economy, Taloustieto Oy.
- Pereira, P. et P. Martins (1999),
« Returns to education in Portugal: 1982-1995: High and Rising », document interne préparé dans le cadre du projet TSER de la Commission européenne « PuRE – Public Funding and Private Returns to Education ».
- Pereira, A.M. et P. Rodrigues, (2001),
« Ageing and public pensions in Portugal: a snapshot before the reform », à paraître dans *European Economy – Reports and Studies*.
- Pereira, A.M. et J.M. Andraz (2002),
« Public investment in transportation infrastructures and economic performance in Portugal », *Review of Development Economics*, à paraître.
- Pereira, P. et P. Martins (2002),
« Education and Earnings in Portugal », document interne présenté à la conférence organisée sur le thème *Desenvolvimento Económico Português no Espaço Europeu : Determinantes e Políticas* par Banco de Portugal, 24-25 mai 2002.
- Pina, Álvaro M. (2002),
« Estimating Output Gaps for the Portuguese Economy: The Production Function Approach », DGEP, ministère des Finances, septembre.
- Portugal, P. (1999),
« Employment volatility, employment protection and unemployment », Banco de Portugal, *Economic Bulletin*, décembre.
- Portugal, P. et M. Centeno (2001),
« Os Salários da Função Pública », Banco de Portugal, *Economic Bulletin*, septembre.
- Proost, S. et I. Mayeres (2001),
« Should diesel cars in Europe be discouraged? », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 31, pp. 453-470, Elsevier.
- Reviglio, F. (2001),
« Budgetary transparency for public expenditure control: the case of Italy », *Documents de travail du FMI*, n° 08, janvier. www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2001/wp0108.pdf
- Rodrigues, C.F. (2001),
« Anti-poverty effectiveness and efficiency of the Guaranteed Minimum Income Programme in Portugal », CISEP/ISEG Working Paper 8/2001.
- St. Aubyn, M. (2002),
« Évaluating efficiency in the Portuguese health and education sectors », document

- interne présenté à la conférence organisée sur le thème *Desenvolvimento Económico Português no Espaço Europeu : Determinantes e Políticas* par Banco de Portugal, 24-25 mai 2002.
- Scarpetta, S., A. Bassanini, D. Pilat et P. Schreyer (2000),
« Economic growth in the OECD area: recent trends at the aggregate and sectoral level », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 248.
- Scarpetta, S. et T. Tressel (2002),
« Productivity and convergence in a panel of OECD industries: do regulations and institutions matter? », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 342.
- Scarpetta, S., P. Hemmings, T. Tressel et J. Woo (2002),
« The role of policy and institutions for productivity and firm dynamics: evidence from micro and industry data », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 329.
- Swagel, P. (2000),
« The Contribution of the Balassa-Samuelson effect to inflation: cross-country evidence », FMI.
- TIMMS, International Study Center (1996),
Troisième Enquête Internationale sur les Mathématiques et les Sciences, www.csteep.bc.edu/timms
- Traça, D. (2002),
« Labour Markets in Portugal: Recent Performance and Challenges for Development in the European Context », document interne présenté à la conférence organisée sur le thème *Desenvolvimento Económico Português no Espaço Europeu : Determinantes e Políticas* par Banco de Portugal, 24-25 mai 2002.
- Van den Noord, P. (2002),
« Managing public expenditure: the UK approach », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 341, Paris.
- Varejão, J. (2002),
« Fixed-term contracts, employment flows, and productivity », document interne présenté à la conférence organisée sur le thème *Desenvolvimento Económico Português no Espaço Europeu : Determinantes e Políticas* par Banco de Portugal, 24-25 mai 2002.

Table des matières

Évaluation et recommandations	9
I. Évolution macroéconomique et perspectives	25
Vue d'ensemble	25
Le cycle portugais dans le contexte européen	25
Le ralentissement économique s'est accentué en 2002	29
Une position extérieure très fortement débitrice	33
Forces à l'œuvre et perspectives à court terme	39
II. Questions de politique budgétaire	47
Introduction	47
Des résultats décevants en 2001	47
Le budget pour 2002 (et le budget rectificatif) : des difficultés de mise en œuvre	53
Le budget pour 2003 : une orientation restrictive	56
La stratégie budgétaire à moyen terme	57
III. L'efficacité des dépenses publiques au Portugal	65
Introduction et vue générale des questions examinées	65
Pressions exercées sur les dépenses publiques	66
S'attaquer aux problèmes que pose le processus de gestion budgétaire	73
Améliorer l'efficacité des dépenses publiques par rapport à leur coût	78
Évaluer les résultats des dépenses publiques dans certains domaines	87
Évaluation et programme de réforme	96
IV. Une réforme structurelle pour une croissance forte et durable	107
La croissance du Portugal : mise en perspective	107
Améliorer les qualifications et le capital humain	114
Politique du marché du travail et politique sociale	121
Améliorer les conditions offertes pour la création d'entreprises	134
Politique de la concurrence et réforme de la réglementation	143
Conclusions	150
Questions relatives au développement durable	156
Notes	175
Liste des abréviations	192
Bibliographie	194

Annexes

I. Financement des collectivités locales	200
II. Taux de rendement internes privés de l'éducation	202
III. Le plan national d'action pour l'emploi 2002	206
IV. Le programme 2002 pour la productivité et la croissance	208
V. Chronologie économique	212

**Encadrés**

1. Procédure d'alerte précoce et de déficit excessif	52
2. Le budget rectificatif 2002	54
3. Initiatives de politique fiscale	62
4. Système de pension des fonctionnaires (Caixa Geral de Aposentações, CGA)	70
5. Loi cadre 2001 pour le budget de l'État et loi de stabilité budgétaire de 2002	76
6. Partenariats public-privé : considérations à ne pas négliger	84
7. La transformation des hôpitaux publics en entreprises publiques	94
8. Vue d'ensemble des recommandations destinées à améliorer l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques	99
9. Taux de rendement de l'éducation au Portugal, 1999	117
10. La Nouvelle loi fondamentale de 2002 sur la sécurité sociale et les dispositions complémentaires	133
11. Mise en œuvre de la réforme structurelle : vue d'ensemble	153
12. L'intégration des politiques afférentes aux différentes dimensions du développement durable	157

Tableaux

1. Portugal et zone euro : principaux indicateurs	27
2. Demande et production : tendances récentes	28
3. Indicateurs du marché du travail	32
4. Salaires et coûts de main-d'œuvre	33
5. Modifications de la spécialisation commerciale du Portugal	37
6. Prévisions à court terme	44
7. Solde budgétaire en 2001	51
8. Du budget 2001 initial aux résultats	51
9. Comptes financiers des administrations publiques	56
10. Écarts de salaire entre les secteurs public et privé	80
11. Tendances de l'emploi des administrations publiques	81
12. Part des marchés publics faisant l'objet d'appels d'offres internationaux dans les pays de l'Union européenne	85
13. Transferts de l'administration centrale et engagements bancaires des collectivités locales	87
14. Dépenses et coûts unitaires à différents niveaux d'enseignement (1999)	89
15. Les prestations sociales et leurs effets redistributifs	96
16. Facteurs expliquant les différences des taux de croissance entre pays de l'OCDE	111
17. Le cadre réglementaire : indicateur global	113
18. La phase actuelle de privatisation	146
19. Indicateurs de la pollution atmosphérique	159

20. Quelques engagements concernant la qualité de l'air	163
21. Transport routier : normes d'émission et émissions	165
22. Indicateurs de performance : pollution de l'eau	167
23. Évolution de la qualité des eaux au Portugal	168
24. Principaux indicateurs de l'utilisation écologiquement viable des ressources naturelles	171
25. Importance et évolution de l'irrigation	172

Annexe

A1. Taux privés de rendement, 1999	203
------------------------------------	-----

Graphiques

1. Performances macroéconomiques	26
2. Contributions à la croissance du PIB réel	30
3. Niveau global de l'épargne et de l'investissement	31
4. Évolution de l'inflation	34
5. Indicateurs de compétitivité et résultats à l'exportation	36
6. Balance des opérations courantes et des opérations en capital	38
7. Comptes financiers	39
8. Flux d'investissement direct	40
9. Conditions monétaires	41
10. Crédits au secteur privé non financier	42
11. Indicateurs de confiance dans l'économie	43
12. Contributions à l'assainissement des finances publiques, 1995-2003	48
13. L'orientation de la politique budgétaire	49
14. Objectifs budgétaires	58
15. Scénario d'évolution de la dette publique	59
16. Évolution de la composition de la dette, 1998-2002	61
17. Dépenses publiques	67
18. Dépenses des administrations publiques par catégorie	68
19. Principales composantes des dépenses des administrations publiques	71
20. Emploi et masse salariale des administrations publiques dans les pays de l'OCDE	79
21. Sous-traitance	83
22. Recettes des collectivités locales par source et type	86
23. Dépenses totales de soins de santé	91
24. La croissance du Portugal : comparaison internationale	108
25. Part de l'investissement privé	110
26. Le rôle des qualifications et de l'utilisation de la main-d'œuvre dans la croissance de la productivité du travail	112
27. Niveau d'instruction de la population d'âge actif	115
28. Indicateurs du marché du travail : comparaison internationale, 2001	122
29. La législation relative à la protection de l'emploi dans certains pays de l'OCDE	123
30. Types d'emploi : comparaison internationale	125
31. Politiques du marché du travail dans les pays de l'OCDE	128
32. Ventilation des gains de productivité du travail dans le secteur manufacturier	136
33. Indicateurs de la science et de la technologie	138
34. Indicateurs de la diffusion des TIC	141
35. Les prix de l'électricité dans certains pays de l'OCDE	149
36. Tarifs téléphoniques dans certains pays de l'OCDE	151
37. Indicateurs de performance : pollution de l'air	158

38. Concentrations en polluants atmosphériques dans les centres urbains des pays membres de l'OCDE	161
<i>Annexe</i>	
A1. Écarts de salaire par niveau d'instruction et par âge	204

STATISTIQUES DE BASE DU PORTUGAL

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²)	91.9	Villes principales, population résidente en milliers d'habitants (2001)	
		Grand Lisbonne	1 893
		Grand Porto	1 261

LA POPULATION

Population (moyenne en 2001)	10 299	Population active civile (2001, milliers)	5 167
Densité au km ²	112	Population active civile occupée (2001, milliers)	4 989
Accroissement naturel net 2000-2001 (milliers)	8	En % du total :	
Accroissement net 2000-2001 (milliers)	65	Agriculture	12.6
		Industrie (y compris construction)	34.4
		Services	52.3

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, 2001 (millions d'euros)	122 978	Origine du produit intérieur au coût des facteurs (2001, en % du total)	
Produit intérieur brut par habitant en 2001 (euros)	11 941	Agriculture	3.6
Formation brute de capital fixe en 2001 (en pourcentage du PIB)	28.1	Industrie (y compris construction)	28.5
		Services	67.9

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Consommation publique en 2001 (% du PIB)	20.7	Composition du Parlement au 17 mars 2002 (nombre de sièges) :	
Investissements publics en 2001 (% du PIB) (% des investissements totaux)	4.1	Démocratie populaire/démocratie sociale (PPD/PSD)	105
Recettes courantes des administrations publiques en 2001 (% du PIB)	14.5	Socialistes (PS)	96
	37.8	Démocratie sociale du centre-Parti populaire (CDS-PP)	14
		Parti communiste	10
		Rassemblement de gauche (BE)	3
		Parti écologiste	2
		Total	230

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services en 2001, en pourcentage du PIB	31.0	Importations de biens et services en 2001, en pourcentage du PIB	40.7
Ventilation en pourcentage des exportations de marchandises, 2001 (CTCI)		Ventilation en pourcentage des importations de marchandises, 2001 (CTCI)	
Machines et équipement	19.1	Produits énergétiques et chimiques	22.2
Vêtements et chaussures	17.4	Machines et équipement	21.9
Matières premières brutes et biens intermédiaires	17.3	Véhicules routiers et autres équipements de transport	14.8
Véhicules routiers et autres équipements de transport	16.9	Agro-alimentaires	12.2
Minéraux et métaux	9.2	Matières premières brutes et biens intermédiaires	10.8
Autres produits manufacturés	20.1	Autres produits manufacturés	18.1

LA MONNAIE

Unité monétaire : euro		Unités monétaires par USD, moyenne journalière :	
		Année 2002	1.0611
		Décembre 2002	0.9817

Note : On trouvera, en annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.



La situation économique et les politiques du Portugal ont été évaluées par le Comité le 2 décembre 2002. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 13 janvier 2003.



Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Bénédicte Larre, Stéphanie Guichard, Chiara Bronchi, Sonia Cabral et Boris Cournède sous la direction de Nicholas Vanston.



L'Étude précédente du Portugal a été publiée en avril 2001.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Portugal 2003

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-prt-2003-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Évolution macroéconomique et perspectives », dans *OECD Economic Surveys: Portugal 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-prt-2003-3-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.